

L'Initiative pour l'Emploi des jeunes en Nord-Pas-de-Calais

INTRODUCTION

Le Nord-Pas-de-Calais concentre 20 % du montant total programmé de l'IEJ, ce qui fait d'elle la région ayant été la plus financée au titre de cet instrument financier. Ce fort investissement s'explique aussi bien par la jeunesse de sa population active^{1,2} que par les fortes difficultés de cette dernière à trouver un emploi. Le Nord-Pas-de-Calais constitue ainsi la région de France métropolitaine avec le taux de chômage des jeunes le plus élevé, soit 35 % en 2014^a. Le nombre de NEET estimé en 2014 était de 74 000 jeunes, soit 14,2 % des 15-24 ans.

Dans cette région, la DIRECCTE et le Conseil régional portent chacun des actions au titre de l'IEJ, le premier sur le repérage, le deuxième sur la formation, et de façon partagée sur l'accompagnement.

La mise en œuvre de l'IEJ en Nord-Pas-de-Calais n'a pas été marquée par des difficultés de programmation, mais en revanche certains opérateurs ont eu beaucoup de mal à recruter des participants, notamment sur le volet national déconcentré.

Au total, 86 015 jeunes ont participé aux actions de l'IEJ, dont 41% sur le volet central, 41% sur le volet déconcentré et 18% sur le volet décentralisé (voir Tableau 1 ci-dessous). Sur les PO national déconcentré et régional, 92,6 M€ ont été programmés et 53,3 M€ réalisés pour une enveloppe initiale de 90,2 M€. Ces données financières ne comprennent pas le volet central, la ventilation des dotations, programmation, réalisation et jeunes ciblés par région étant indisponible.

Tableau 1 : Chiffres clés de l'IEJ en Nord-Pas-de-Calais

	PON Volet central	PON déconcentré FSE IEJ	PO Régional (Axe 5)
Dotation initiale	ND	45,6 M€	44,6 M€
Programmation (% de la dotation initiale)	ND	48,8 M€ (107 %)	43,8 M€ (98 %)

¹ Les notes de bas de page, numérotées en chiffres arabes, sont utilisées pour apporter des précisions au texte. Des notes de fin (a, b, c ...) indiquent les références bibliographiques.

² La part des 15-24 ans dans la population en âge de travailler est la plus élevée des régions métropolitaines, elle atteint 21 % en 2010 (Appel à projets commun État/Région).

Réalisation (% de la programmation)	ND	38,3 M€ (84 %)	15,6 M€ (36 %)
Nombre de jeunes participants / nombre visé	35 215 participants / ND jeunes en Nord-Pas-de-Calais	35 085 / 75 000 (47 %)	15 715 / 17 000 (92 %)

La présente monographie s'inscrit dans le cadre de l'évaluation d'impact de l'IEJ pour la période 2014-2017. Elle s'appuie sur des entretiens auprès de 18 personnes de la DIRECCTE, de la Région et des opérateurs, sur les bilans des opérations menées ainsi que sur les données relatives aux participants (cf p.41). Dans la première partie, nous revenons sur **les politiques de l'emploi des jeunes des autorités de gestion** et le rôle joué par l'IEJ dans leur formation (p.2) ; puis, nous verrons **comment les opérateurs se sont saisis de l'IEJ** pour mettre en place des actions en direction des jeunes NEET, et comment l'IEJ a fait évoluer leurs pratiques (p.13) ; enfin, la dernière partie porte sur **l'impact de l'IEJ sur les parcours des jeunes** (p.29). Chaque partie se termine par un résumé des principaux enseignements. En annexe (p.38) figure une micro-étude de cas portant sur l'opération « Passeport vers l'apprentissage », un dispositif d'accompagnement vers l'apprentissage.

1. LES POLITIQUES D'INSERTION DES JEUNES ET L'IEJ EN NORD-PAS-DE-CALAIS

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 1 : Dans quelle mesure l'IEJ a-t-elle rendu possible la transformation progressive des politiques de l'emploi par les autorités de gestion, et comment ?

1.1 Quelles sont les politiques de l'emploi des jeunes de la DIRECCTE et du Conseil régional entre 2013 et 2017 ?

Il s'agit d'identifier quelles sont les stratégies de la Région et de la DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais puis Hauts-de-France³ dans leur utilisation des crédits européens IEJ et de quelle manière ces autorités les intègrent aux autres politiques en faveur de l'emploi des jeunes.

³ La Région Hauts-de-France, qui regroupe les deux anciennes Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, a été créée le 1^{er} janvier 2016. La mise en œuvre effective des nouvelles directions régionales uniques de l'État a été également réalisée à cette date.

Les politiques de l'emploi des jeunes en Nord-Pas-de-Calais

La Région et la DIRECCTE ont chacune mis en place des politiques qui touchent à l'emploi des jeunes, dans le respect de leur champ de compétences respectif :

- La DIRECCTE traduit, sur le territoire régional, les orientations nationales sur l'emploi, et y met en œuvre plusieurs dispositifs de l'État qui visent totalement ou partiellement les jeunes (Tableau 2 ci-dessous). La Stratégie régionale pour l'emploi 2016-2018 précise cette politique et indique notamment la volonté de renforcer la modernisation du réseau des missions locales ainsi que la coordination des acteurs en faveur du repérage, de l'accompagnement et de l'emploi des jeunes ;
- Le Conseil régional de son côté a fait de l'emploi des jeunes une de ses priorités depuis 2012, avec d'une part le lancement d'un pacte pour l'avenir et l'emploi de 50 000 jeunes⁴, et d'autre part un fort investissement dans l'apprentissage⁵. Le nouvel exécutif a fait plus largement de la lutte contre le chômage une de ses priorités, illustrée par le lancement de Proch'emploi, sans cependant cibler spécifiquement les jeunes. La politique de formation professionnelle et d'apprentissage exprimée dans le CPRDF de 2011 est en effet maintenue et amplifiée dans le CPRDFOP 2017-2021 (Encadré 1 ci-dessous) et dans le cadre du Plan d'apprentissage de 2016, qui a notamment introduit une aide pour les employeurs visant à tripler le montant de la prime d'apprentissage l'année de l'embauche.

Tableau 2 : Principales politiques et principaux dispositifs touchant à l'emploi des jeunes

	État / DIRECCTE	Conseil régional
Compétences	Définition de la politique de l'emploi et de la politique d'insertion professionnelle des jeunes	Définition de la politique d'apprentissage et de formation professionnelle
	Coordination du service public de l'emploi, Stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle	
Dispositifs	Aides financières : apprentissage, contrats de professionnalisation, emplois d'avenir, insertion des travailleurs handicapés	Actions de mise en relation entre des jeunes et des employeurs : Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes, Proch'emploi

⁴ Cette stratégie reposait notamment sur le lancement de 14 plateformes territoriales dont l'objectif était de mettre en relation des entreprises et des candidats.

⁵ La Région faisant le constat d'un trop faible nombre d'apprentis en Nord-Pas-de-Calais (20 600 apprentis en 2010, ce qui la classait au 7^e rang national en proportion de la population).

Accompagnement : Garantie jeunes (à partir de 2015), CIVIS, PACEA, insertion par l'activité économique	Actions qualifiantes et préqualifiantes des jeunes Soutien à l'apprentissage (aides financières aux employeurs et apprentis, accès à l'apprentissage, développeurs) Accueil, information et orientation des jeunes
Financement des ML, E2C, Maisons de l'emploi, etc.	

Encadré 1 : Objectifs de la stratégie régionale de la formation et de l'orientation professionnelle

Adopté en 2011 par l'Etat et la Région, le CPRDFP repose sur un objectif structurant : « l'élévation du niveau de qualification ». Ce document stratégique recense six principaux leviers d'actions pour atteindre cet objectif : l'orientation tout au long de la vie, la formation et la qualification tout au long de la vie, l'alternance, l'accompagnement des mutations socio-économiques, l'émergence des métiers de demain et la transformation écologique et sociale.

Lancé en 2017, le CPRDFOP réaffirme la nécessité de faire de l'accès à un premier niveau de qualification, une « priorité absolue ». Ses leviers d'action s'inscrivent dans la lignée de ceux du CRDFP, mais la nouvelle stratégie met davantage l'accent sur la réussite scolaire et la lutte contre le décrochage.

L'insertion des jeunes dans les PO FSE

Comment les fonds européens, et en particulier le FSE s'intègrent-ils dans ces politiques ? Le FSE, tant dans le PON que dans le POR, vise déjà largement les jeunes (Tableau 3 ci-dessous), au regard des thématiques de l'emploi, de la formation et de l'inclusion sociale.

Tableau 3 : Axes et objectifs du FSE touchant l'insertion des jeunes

	PON FSE	POR FEDER-FSE-IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : accompagner vers l'emploi les DE et inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat	Axe 6 : investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie
<i>Publics ciblés</i>	Les DE et inactifs notamment jeunes [...], moins qualifiés [...] Les « jeunes en risque de décrochage prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage »	Demandeurs d'emploi de 18 ans et plus Jeunes hors système scolaire Élèves et étudiants défavorisés
<i>Objectifs concernés</i>	OT 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la	OS 1 : Augmenter l'accès à la qualification vers les niveaux V, IV et III

<i>(actions prévues)</i>	<p>main-d'œuvre (ex : actions d'appui et d'accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire, actions de soutien à la création-transmission d'entreprise)</p> <p>OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (parcours intégrés d'insertion)</p>	<p>pour les personnes non ou peu qualifiées (actions d'accès à la qualification par la formation continue, accompagnement vers l'apprentissage, modules courts de professionnalisation, dispositifs d'acquisition de compétences de base)</p> <p>OS 2 : Augmenter le nombre d'apprentis et en particulier le nombre de jeunes non ou peu qualifiés (actions d'information et d'orientation vers l'apprentissage, actions expérimentales de formation sur les sites de production, développement de filières d'apprentissage...)</p> <p>OS 3 : Augmenter l'accès à l'enseignement supérieur des publics défavorisés à travers un continuum enseignement secondaire (Bac-3) à enseignement supérieur long (Bac+3) (développement de dispositifs passerelles et d'orientation, tutorat et accompagnement personnalisé...)</p>
<i>Montant</i>	215 M€ pour le volet déconcentré du FSE en Nord-Pas-de-Calais ^b	125 M€ pour l'axe 6 (14,9 % du POR FEDER-FSE-IEJ)

Au titre du FSE, les jeunes sont donc visés en accord avec les politiques menées : au niveau national, sous l'angle de l'insertion, et au niveau régional, sous l'angle de la formation qualifiante et de l'apprentissage.

L'IEJ et ses lignes de partage

En comparaison, l'enveloppe du volet déconcentré du PON IEJ s'élève à 45,6 M€, soit 19,2 % du total FSE-IEJ, tandis que l'axe 5 du POR (44,6 M€) représente de son côté 26,3 % de l'enveloppe FSE-IEJ gérée par le Conseil régional. Ces deux enveloppes sont dédiées à des actions spécifiques aux jeunes NEET, relevant du repérage, de l'accompagnement et de la formation-insertion que les autorités de gestion (AG) se partagent selon une négociation locale.

Les lignes de partage négociées fin 2014, ont retenu un modèle où deux champs d'intervention sont disjoints, et un mixte :

- le repérage relève de la DIRECCTE ;
- les actions de formation-insertion relèvent du Conseil régional ;
- l'accompagnement relève des deux autorités de gestion :
 - L'accompagnement global est dévolu à la DIRECCTE

- L'accompagnement spécifique vers l'apprentissage est de la compétence de la Région.

C'est un modèle que l'on retrouve dans deux autres régions en France (Champagne-Ardenne et Guadeloupe) et qui s'inscrit dans la lignée des champs d'intervention du Conseil régional et de la DIRECCTE. La répartition a toutefois été modifiée en 2016. En effet, faisant le constat que les actions de repérage alimentaient insuffisamment ses dispositifs et que l'enveloppe IEJ de la DIRECCTE sur ce volet avait été totalement programmée, la Région a souhaité pouvoir intervenir sur ce domaine, ce qui s'est matérialisé par un avenant aux lignes de partage^c.

Tableau 4 : Axes et objectifs de l'IEJ en Nord-Pas-de-Calais

	PON IEJ	POR FEDER-FSE-IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi	Axe 5 : Agir pour l'insertion des jeunes NEET
<i>Publics ciblés</i>	Les jeunes NEET de moins de 26 ans, en particulier ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail.	Les jeunes NEET faiblement qualifiés de moins de 25 ans
<i>Objectifs concernés</i>	OS1 : proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET	OS1 : Augmenter le nombre de jeunes NEET faiblement qualifiés accédant à une qualification et/ou un apprentissage
<i>Actions prévues</i>	Actions de repérage Actions d'accompagnement global Dispositifs nationaux (Garantie Jeunes, AIJ, et autres dispositifs)	Actions d'accompagnement vers l'apprentissage Actions de formation qualifiante

Enfin, l'IEJ s'inscrit dans une comitologie commune aux autres fonds européens (FEDER et FSE) qui est structurée autour :

- d'une instance technique, le Groupe de Programmation et de Suivi (GPS) qui examine les dossiers instruits et prêts à être programmés et réunit les services de l'État, de la Région et certains organismes intermédiaires ;
- d'un secrétariat permanent qui réunit notamment le DGS du Conseil régional et le SGAR et permet de se mettre d'accord sur les dossiers restés en suspens après le GPS ;
- d'un comité unique de programmation plurifonds qui valide les dossiers sélectionnés.

Mise en œuvre de l'IEJ en Nord-Pas-de-Calais

Comment les AG ont-elles décidé de mettre en œuvre leur PO respectif ? En Nord-Pas-de-Calais, dès le lancement de l'IEJ, l'Etat et la Région ont affirmé une volonté de collaborer en lançant un appel à projets commun. D'après les différents interlocuteurs interrogés, ce choix était avant tout symbolique et permettait d'afficher une cohérence d'intervention entre l'État et la Région, une même réponse à un « combat commun ». En outre, l'objectif était également de donner davantage de visibilité à l'IEJ pour les porteurs de projet.

Lancé en novembre 2014, l'appel à projets a été reconduit à six reprises, et modifié en 2016 pour permettre à la Région de financer également des actions de repérage.

Cet appel à projets présente une partie diagnostic ainsi que des règles de sélection et d'éligibilité des opérations communes aux deux AG. L'AP privilégie explicitement des projets de grande ampleur (supérieurs à 100 K€, si possible à vocation régionale pour toucher le plus grand nombre) et visant des jeunes très éloignés du marché du travail, portés par des structures « solides », ainsi que les opérations innovantes. En effet, les objectifs quantitatifs affichés étaient ambitieux⁶ : 94 000 NEET à toucher au total entre 2014 et 2017, sur un flux annuel de 74 000 sur la région.

L'AP commun montre la volonté des AG d'harmoniser les règles de sélection ; cependant il comprend bien deux parties distinctes pour le PON et le POR.

L'accès des NEET aux actions de formation qualifiante est également intégré dans l'axe IEJ du POR, mais n'est pas inclus dans le périmètre de l'AP. Le Conseil régional a fait le choix pour ce volet de s'appuyer sur les OF déjà sélectionnés dans le cadre de la commande publique régionale. Aucune action spécifique n'a été ciblée au sein du PRF, la Région souhaitant permettre aux jeunes NEET de participer à des actions avec d'autres publics.

Tableau 5 : Mise en œuvre de l'IEJ en Nord-Pas-de-Calais

<i>Appel à projet commun Etat/Région</i>	Actions de formation qualifiante de la Région
<p><i>7 vagues lancées depuis novembre 2014 :</i></p> <p>Actions éligibles (État) : actions de repérage, d'entretien de diagnostic avec le jeune, d'accompagnement social et professionnel, d'accompagnement dans une première expérience professionnelle et à l'entrepreneuriat</p> <p>Actions éligibles (Région) : action de préparation à l'entrée en apprentissage, mise en relation directe Jeune/employeurs pour concrétiser une entrée en apprentissage, actions innovantes -</p>	<p>Affectation à des actions existantes dans le cadre du PRF</p>

⁶ D'après plusieurs interlocuteurs, l'ambition de l'objectif affiché s'explique notamment par la volonté de l'Etat de mobiliser les acteurs de l'insertion.

solutions de rattachement vers l'apprentissage et la formation + actions de repérage depuis 2016	
---	--

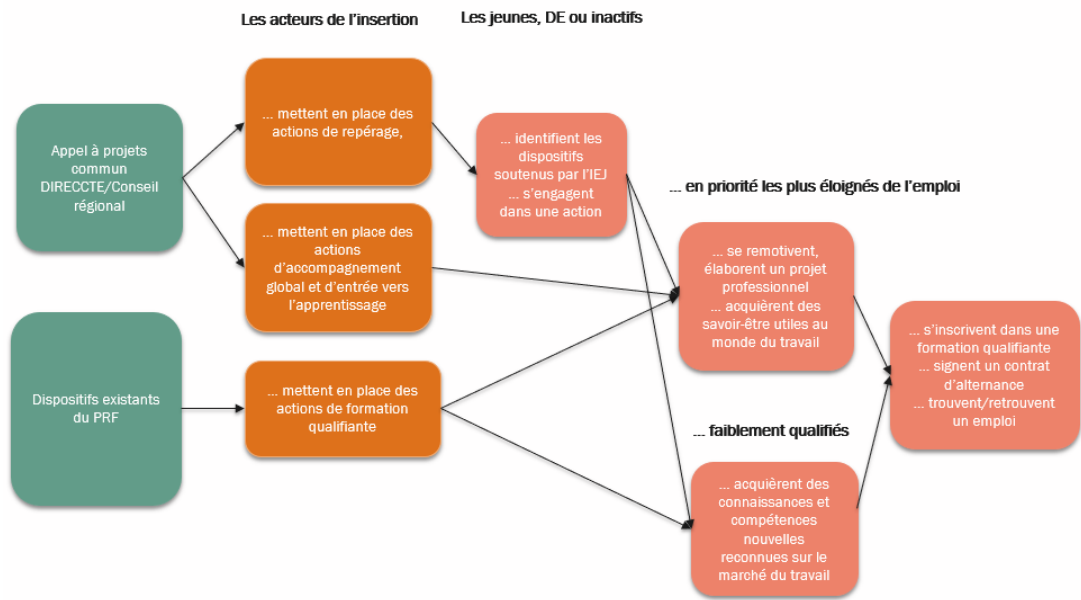
Afin de faciliter la mobilisation des fonds, les autorités de gestion ont largement communiqué autour de l'IEJ, à travers notamment une conférence de presse commune du Préfet de région et du président du Conseil régional qui a fait l'objet d'un communiqué de presse^d, de réunions de présentation communes État/Région à destination des relais (têtes de réseau, DRJCS...) et des porteurs de projet et d'autres actions de communication : plaquettes, campagne dans la presse gratuite et sur le site « generation.hautsdefrance.fr »^e dédié aux jeunes de la région.

Un accompagnement individuel des porteurs de projets a également été mis en place par les deux autorités de gestion, avec l'appui du centre régional de ressources pédagogiques (C2RP) pour les opérateurs du PO national volet déconcentré.

Suite au lancement du premier appel à projets en novembre 2014, les premiers projets ont été programmés assez rapidement⁷. Ceci s'explique notamment par les efforts réalisés par les deux autorités de gestion pour mobiliser en amont de la publication du premier appel à projets les porteurs de projet potentiels. Par ailleurs, compte tenu des enveloppes en jeu, il est très probable que l'IEJ ait bénéficié d'une visibilité plus importante qu'ailleurs.

Au total, la logique d'intervention pour l'IEJ en Nord-Pas-de-Calais peut être synthétisée de la façon suivante.

Figure 1: Logique d'intervention de l'IEJ en Nord-Pas-de-Calais



⁷ Les réponses reçues au premier appel à projets datent de fin 2014 et la validation de l'instruction de mars-avril 2015.

1.2 Quel a été le rôle de l'IEJ dans ces politiques de l'emploi des jeunes en Nord-Pas-de-Calais ?

Ici, nous revenons sur les différentes façons dont l'IEJ a pu contribuer à faire évoluer les politiques menées par la DIRECCTE et la Région, au regard des théories d'action identifiées en phase de cadrage.

L'IEJ a-t-elle constitué une impulsion politique pour intervenir sur l'emploi des jeunes ?

La lutte contre le chômage des jeunes est une priorité de la DIRECCTE, mais aussi du Conseil régional, qui est antérieure au lancement de l'IEJ⁸. Pierre de Saintignon notamment, 1^{er} Vice-Président de la Région, était très investi sur ces sujets et s'est positionné en faveur de solutions proactives sur le sujet (« circuits courts vers l'emploi », développement de l'apprentissage^f, et au niveau national, service civique obligatoire^g). Et il en est de même en 2016 avec la nouvelle majorité. L'IEJ est d'une part postérieure à ces engagements, et d'autre part absente (elle ou ses marqueurs) des discours des élu.e.s sur ce sujet.

Par ailleurs, d'après plusieurs interlocuteurs, au regard de l'importance des enveloppes allouées sur l'IEJ en Nord-Pas-de-Calais, certains élu.e.s ainsi que le Préfet se sont saisis de l'opportunité offerte en demandant à leurs services de mobiliser rapidement ces ressources, notamment au service de projets nouveaux.

L'IEJ permet-elle de monter en puissance sur l'emploi des jeunes en Nord-Pas-de-Calais ?

Si l'emploi des jeunes était déjà une des priorités de la DIRECCTE et du Conseil avant le lancement de l'IEJ, les AG ont vu dans cette dernière un levier pour renforcer les effets des dispositifs existants, en touchant notamment plus de jeunes. Ceci est d'autant plus important que le Nord-Pas-de-Calais est la région de France métropolitaine la plus jeune mais également celle où le taux de chômage est le plus élevé. D'après les personnes interrogées, la région est ainsi perçue comme un territoire très « symbolique », ce qui peut expliquer l'ambition des objectifs quantitatifs affichés sur le nombre de NEET à toucher.

Concrètement, que représente le financement de l'IEJ pour les deux autorités de gestion ?

- Pour le Conseil régional, si l'on estime qu'un tiers de la dotation de l'IEJ était dépensé en 2015, soit 14,9 M€, cela représente 4 % du budget régional de

⁸ Daniel Percheron précisait par exemple au soir de son élection en 2010 que la priorité de son mandat serait l'emploi des jeunes. Source : [La Voix du Nord](#).

cette même année dédié à l'apprentissage et à la formation professionnelle⁹. À titre de comparaison, l'axe 6 du FSE est doté d'environ 9 M€ par an sur 7 ans, soit 2,4 % du budget annuel « apprentissage et formation professionnelle » du Conseil régional. La dotation IEJ permet ainsi de plus que doubler la contribution des fonds structurels européens à cette thématique pendant 3 ans¹⁰.

- Concernant la DIRECCTE, l'IEJ représente un montant encore plus important dans la mesure où, aux appels à projets du volet déconcentré (18 % des dotations des crédits nationaux IEJ déconcentrés), il convient d'ajouter la gestion des dispositifs nationaux tels que la Garantie Jeunes ou l'AIJ (16% des crédits nationaux sur ce premier dispositif et 20% sur le second).

D'autres sources de financement importantes existent pour l'emploi des jeunes sur le territoire. La Métropole Européenne de Lille (MEL) coordonne par exemple depuis 2016 un projet « Investir dans les jeunes de la MEL » bénéficiant d'un financement au titre du Programme Investissements d'Avenir Jeunesse géré par l'ANRU d'environ 5,7 millions d'euros pour un budget total de 16 millions d'euros. Cette initiative est très proche des actions financées par l'IEJ en Nord-Pas-de-Calais puisqu'elle vise à soutenir des projets structurants d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'autonomie et leur insertion sociale et professionnelle^h.

Si l'IEJ représente ainsi un financement additionnel relativement limité au regard des budgets que manipulent les autorités de gestion, celle-ci vient gonfler très sensiblement les enveloppes disponibles pour financer des projets à destination des jeunes. La DIRECCTE a d'ailleurs choisi, au regard de l'enveloppe disponible, de financer les projets visant des NEET, entre 2014 et 2017, en s'appuyant uniquement sur le PO IEJ. C'est encore plus vrai pour la Région, qui a saisi avec l'IEJ l'opportunité de donner une forte ampleur à un dispositif imaginé précédemment d'accompagnement vers l'apprentissage, qui n'était pas financé jusque-là.

L'IEJ a-t-il changé la façon d'envisager le problème de l'emploi des jeunes au sein des AG ?

POLITIQUES REGIONALES

Les politiques régionales de l'emploi des jeunes apparaissent toujours largement cadrées au regard de la politique nationale (DIRECCTE) et des compétences régionales (formation et apprentissage). Pour autant, plusieurs marqueurs de l'IEJ se retrouvent bien dans les stratégies de la DIRECCTE et de la Région au-delà des actions qu'elles financent.

⁹ En 2015, le budget régional dédié à l'apprentissage et à la formation professionnelle s'élevait à 370 M€. Source : <https://opendata.hautsdefrance.fr> (Compte administratif 2015- Nord-Pas-de-Calais- Tome1)

¹⁰ La contribution des fonds structurels européens passant de 9M€ à près de 24 M€.

Le CPRDFOP est ainsi le seul à notre connaissance, parmi les régions étudiées, à mentionner le concept de NEET. Il sert à décrire la situation de l'emploi des jeunes, tandis que les solutions proposées sont, en accord avec les autres CPRDFOP, principalement orientées sur les notions de décrochage et d'apprentissage. De même, la vision des publics reste marquée par le champ de la formation : c'est ainsi que la Région a défini son public cible pour l'IEJ comme « de jeunes NEET de moins de 25 ans » et non de moins de 26 ans comme pour la DIRECCTE.

Au niveau de la DIRECCTE, de même, la Stratégie régionale pour l'emploi 2016-2018 mentionne bien le concept de NEET, contrairement aux autres stratégies consultées, en tant que public cible de deux fiches actions¹¹. D'autres marqueurs de l'IEJ sont également présents. Ainsi, le levier principal identifié par la DIRECCTE depuis 2015 pour lutter contre le chômage des jeunes est le repérage des jeunes « invisibles » qui est un des marqueurs clés de l'IEJ. Cependant, d'après les personnes que nous avons interrogées, quoique concomitante, il s'agit d'une priorité fortement portée par le Préfet et qui n'aurait pas été impulsée par l'IEJ.

IEJ

Au niveau de l'IEJ elle-même, de nouveau la situation est contrastée.

Côté Région, le choix d'abonder le PRF modifie peu les pratiques. En revanche, l'AP commun est l'occasion de développer une nouvelle action d'accompagnement vers l'apprentissage en direction des NEET, ce qui n'était pas sa façon habituelle de cibler les jeunes. La Direction de l'apprentissage s'est vue dans ce cadre confier pour la première fois l'instruction de projets européens et a ainsi dû monter en compétences sur les règles relatives aux fonds européens, en étroite relation avec la Direction Europe. Par ailleurs, l'IEJ a été l'occasion pour la Direction de l'apprentissage d'expérimenter un financement sur projet des CFA, alors que jusqu'à présent son soutien venait essentiellement financer leur fonctionnement dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens (COM).

Le concept de NEET était nouveau pour le service « Emploi » de la DIRECCTE qui s'appuyait jusqu'alors principalement sur les catégories de demandeurs d'emploi ou de jeunes actifs non occupés, mais il s'en est saisi. Rétrospectivement, la DIRECCTE a d'ailleurs fait le constat qu'elle ne connaissait pas suffisamment ce public, et qu'elle aurait souhaité pouvoir s'appuyer sur des diagnostics territoriaux, qui n'ont pas pu être réalisés en raison du calendrier contraint de mise en œuvre de l'IEJ, pour recenser de manière plus fine les besoins locaux sur ce nouveau public.

En termes d'opérateurs, la DIRECCTE s'est saisie de l'IEJ de deux façons : d'une part, comme un moyen de contribuer à sa stratégie de « moderniser le réseau des ML », d'autre part, de s'inscrire dans l'approche de l'IEJ, qui a été perçue comme

¹¹ Les NEET sont cités comme public cible dans les fiches suivantes : « Un pilotage rénové de la politique en faveur de l'emploi des jeunes », « Projets de service public local ».

une occasion de travailler avec de nouveaux porteurs de projet, notamment dans le secteur social, les CCAS par exemple. Dans cette optique d'ouverture, le lancement de l'IEJ a incité les services à modifier le mode de sélection des opérateurs sur les fonds européens et à opter pour un appel à projets.

Les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les politiques menées ?

Compte tenu du montant important des enveloppes gérées, les questions relatives à la sécurisation des fonds et à la gestion des risques liés aux contrôles ont influencé les modes de faire des deux autorités de gestion.

Elles ont toutes les deux fléché une partie des fonds vers des opérateurs traditionnels jugés plus sûrs (les Missions locales pour la DIRECCTE¹² et les organismes de formation du PRF pour la Région), et une autre partie vers des acteurs peu familiers des fonds européens et donc plus risqués (des associations ou des opérateurs privés pour la première et des CFA pour la seconde). Cette stratégie a également été dictée par le calendrier de l'IEJ et la volonté des deux AG de programmer rapidement les fonds pour répondre aux attentes de l'État.

Par ailleurs, l'obligation de financer des actions, sur le volet repérage, combinant repérage et accompagnement, a incité la DIRECCTE à se montrer très prudente avec des acteurs de la sphère sociale par exemple (travailleurs sociaux, adultes relais), contrecarrant la volonté initiale d'élargir ses partenaires.

L'IEJ a-t-elle contribué à renforcer la gouvernance des politiques de l'emploi en Nord-Pas-de-Calais ?

L'IEJ n'a pas réellement eu d'influence sur la gouvernance des politiques de l'emploi des jeunes dans la région, d'une part parce que les liens préexistent entre les deux AG et qu'il existe de nombreux exemples d'initiatives communes sur ce sujet¹³, mais aussi parce que l'IEJ n'a pas donné lieu à une gouvernance particulière : elle est intégrée à la gouvernance des fonds structurels.

Principaux enseignements sur les politiques de l'emploi des jeunes :

1. La DIRECCTE comme la Région disposent toutes deux de politiques de l'emploi des jeunes structurées, financées en partie par le FSE et dans une moindre mesure l'IEJ.

¹² Du côté de la DIRECCTE, la DGEFP a imposé de flécher une partie des fonds vers les missions locales

¹³ Les deux acteurs se sont notamment rapprochés sur cette thématique en 2012 à l'occasion d'un service public de l'emploi dédié aux jeunes et du lancement du pacte pour l'emploi et l'avenir des jeunes. Par ailleurs, dès 2010, l'État et la Région ont expérimenté un partenariat régional et territorial pour lutter contre le décrochage scolaire. En 2013, enfin, une conférence des financeurs des missions locales a été installée par l'État et la Région ainsi que 16 groupes de réflexion sur les dispositifs de la politique pour l'emploi des jeunes. Source : Plan d'action régional

2. Au titre des lignes de partage, la DIRECCTE est en responsabilité sur le repérage et la Région sur la formation qualifiante et les deux AG interviennent conjointement sur l'accompagnement, vers l'emploi pour la première et l'apprentissage pour la seconde.
3. Les deux autorités de gestion ont lancé un appel à projet commun pour sélectionner les projets sur les volets repérage et accompagnement et la Région a opté pour des dispositifs existants du PRF sur le volet formation qualifiante.
4. Après le premier AP lancé en novembre 2014, la mise en œuvre a été relativement rapide, en raison notamment des efforts réalisés pour mobiliser les porteurs potentiels.

... sur les contributions de l'IEJ :

5. L'IEJ n'a pas contribué à façonner la politique régionale de l'emploi des jeunes, mais a en revanche permis de soutenir des dispositifs déjà imaginés, notamment les actions d'accompagnement vers l'apprentissage. Si l'IEJ représente une petite enveloppe par rapport au budget dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage, sa contribution sur trois ans a néanmoins permis de plus que doubler les fonds provenant des fonds structurels européens sur ce volet.
6. Côté État, l'IEJ a été l'occasion pour la DIRECCTE de s'interroger sur les publics à accompagner et de mobiliser de nouveaux porteurs de projet, dans le secteur social notamment. La DIRECCTE s'est également servie de l'IEJ pour contribuer à sa politique de modernisation du réseau des ML.
7. On retrouve quelques marqueurs de l'IEJ dans la stratégie régionale pour l'emploi de la DIRECCTE et le CPRDFOP conçu par la Région, notamment le concept de NEET.
8. La volonté de sécurisation et le calendrier contraint de l'IEJ ont incité les deux AG à trouver un équilibre entre des opérateurs connus, habitués des fonds européens et jugés relativement sûrs et d'autres nouveaux, moins familiers et plus risqués.
9. Enfin, l'IEJ n'a pas vraiment fait évoluer la gouvernance locale de l'emploi des jeunes, qui s'appuyait déjà sur des liens étroits entre l'Etat et la Région.

2. LA TRADUCTION DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 2 : En quoi les dispositifs mis en œuvre par les acteurs de l'emploi traduisent-ils effectivement les orientations de l'IEJ ? Sont-ils effectivement en capacité de toucher les publics visés ?

2.1 La réponse des acteurs de l'insertion des jeunes aux appels à projets

Que ce soit du côté de la DIRECCTE ou de la Région, un nombre important de dossiers ont été reçus aux sept vagues de l'appel à projets commun, lancées à partir de novembre 2014. La très grande majorité des dossiers ont été reçus en 2015. Pour les deux AG, cela s'explique par les efforts importants d'information et de communication mis en œuvre en amont des AP.

Tableau 6 : Réponses aux AP

	DIRECCTE	Conseil régional
<i>Projets retenus / recevables (nombre)</i>	91 ¹⁴ /143 (64 %) ¹⁵	57/69 (83 %)
<i>Projets retenus / recevables (montant)</i>	53,1 M€ / 81,3 M€ (65 %)	26,4 M€ / ND
<i>Programmation / enveloppe initiale des AP</i>	116 % de 45,6 M€	81 % de 32,6 M€

Côté DIRECCTE, près de 2/3 des projets déposés ont été retenus. Dans une majorité des cas (33/52), les projets qui n'ont pas fait l'objet d'une convention ont été abandonnés par le porteur en cours de procédure, notamment suite au dépôt. Deux principales raisons sont mises en avant : des modifications dans la conception du projet, en particulier son périmètre géographique, et des difficultés pour recruter des participants sur d'autres projets IEJ mis en œuvre par le même opérateur.

La DIRECCTE a également rejeté une dizaine de projets lorsqu'elle considérait que les actions n'étaient pas éligibles à l'IEJ. C'est notamment le cas d'un projet déposé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais qui visait à apporter une aide au financement du permis de conduire pour 6 600 jeunes NEET engagés dans un projet citoyen ou professionnel. Le refus est motivé par le fait que l'action ne s'inscrit pas suffisamment dans une démarche globale d'accompagnement.

Côté Région, plus de 80% des projets déposés ont été retenus. Parmi les 12 projets non retenus :

- 10 portaient sur des opérations relevant du PO national déconcentré ;
- 2 intégraient des opérations non éligibles à l'IEJ.

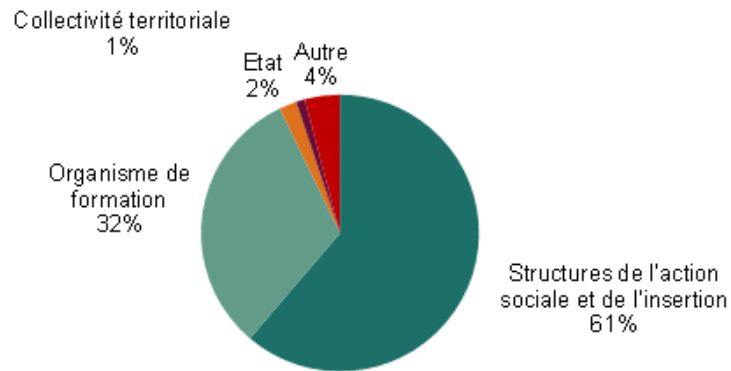
¹⁴ Dans la suite du document, les projets renouvelés ou déployés à l'identique dans le Nord et dans le Pas-de-Calais ont été considérés comme un seul projet.

¹⁵ En 2014, 1 projet a été retenu sur un déposé, contre 86 sur 119 en 2015 et 5 sur 6 en 2016.

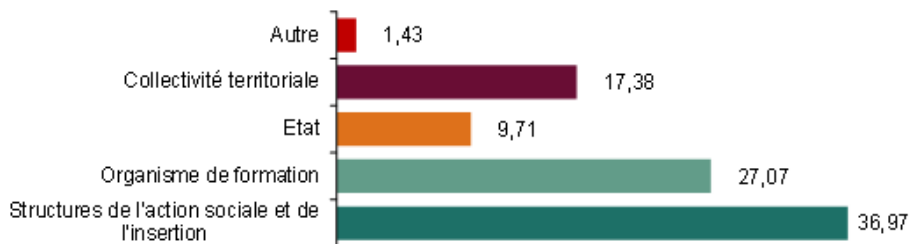
Qui sont les porteurs retenus ?

Figure 2: Les structures retenues

98 structures soutenues dont...



En montant (millions d'euros programmés)



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (NB, MONTANT)



Comme l'indique la Figure 2 ci-dessus, les structures soutenues par le Conseil régional et la DIRECCTE sont principalement des structures de l'action sociale et de l'insertion, dont les missions locales (61 % en nombre et 40 % en montant), ainsi que

des organismes de formation (32 % en nombre et 29 % en montant)¹⁶. Le Conseil régional est recensé ici comme un porteur au titre des actions de formation qu'il mène dans le cadre du PRF et représente ainsi à lui seul 19 % du montant IEJ-FSE programmé.

Les porteurs sont principalement localisés dans le département du Nord (71 %), contre 24 % dans le Pas-de-Calais¹⁷. Si cet écart peut notamment s'expliquer par une forte concentration des sièges des opérateurs à Lille, on note toutefois qu'il se creuse davantage si l'on s'intéresse aux montants programmés, puisque 8 % seulement des montants de l'enveloppe IEJ de la DIRECCTE sont programmés par des opérateurs localisés dans le Pas-de-Calais¹⁸.

Projets soutenus

Les AG ont fait le choix de privilégier la sélection de projets à envergure régionale. Cette stratégie est visible dans le portefeuille d'opérations programmées, puisque les dix plus gros projets concentrent près de 40 % de l'enveloppe régionale de l'IEJ (hors PRF). Certains opérateurs concentrent également une part importante des montants programmés. C'est notamment le cas :

- du Groupement d'intérêt public Éducation et formation tout au long de la vie (GIP FCIP) (10 % du montant hors PRF pour quatre opérations, deux financées par la Région et deux par la DIRECCTE, 10,3 M€, 21 250 jeunes visés¹⁹). Ces opérations semblent former en réalité les différentes composantes d'une offre intégrée de repérage et d'accompagnement vers la formation et l'emploi ;
- d'ID Formation pour l'opération « Dynamique Emploi formation insertion » mis en œuvre à la fois sur le Nord et le Pas-de Calais (4,3 M€, 23 805 jeunes visés) ;
- de l'Institut Nicolas Barré pour deux opérations (5,4 M€, 2 060 dont « Passeport vers l'apprentissage » pour 4,2 M€ et 1 660 jeunes visés).

En dehors du GIP FCIP, quatre autres porteurs ont bénéficié d'un financement des deux AG²⁰. Il s'agit notamment :

¹⁶ Dont 3 CFA et 3 E2C portant chacun 2 actions financées par la Région. Les montants programmés s'élèvent à 520 K€ pour les E2C et 1,03 M€ pour les CFA.

¹⁷ En 2016, le taux de chômage des jeunes dans le Pas-de-Calais était légèrement supérieur à celui observé dans le Nord (34,3% contre 31,4%).

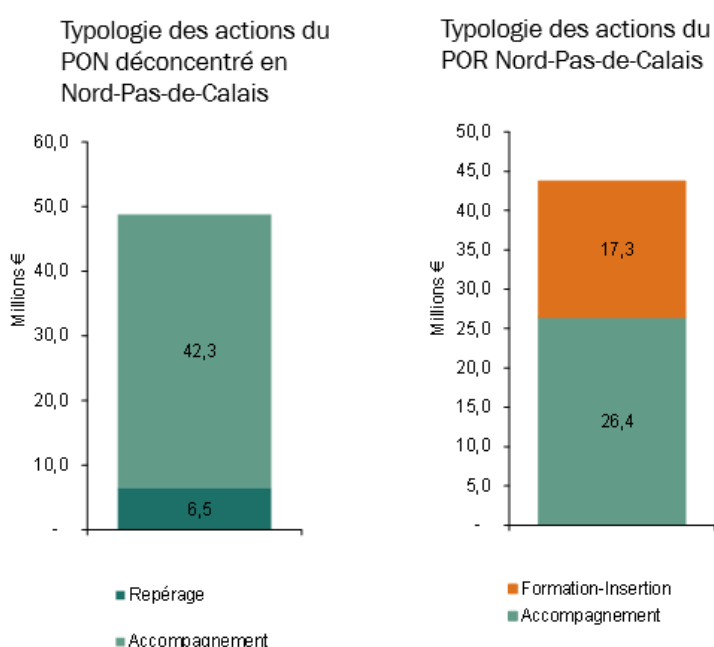
¹⁸ Il convient de noter qu'un opérateur dont le siège est dans le Nord peut avoir mis en œuvre une action dans le Pas-de-Calais. Toutefois d'après l'analyse que nous avons réalisée sur les organismes de formation, cela est rarement le cas.

¹⁹ 7 M€, 17 750 jeunes visés du côté de la DIRECCTE et 3,3 M€, 3500 jeunes visés par la Région.

²⁰ ID Formation, le GIP FCIP, Entreprendre ensemble, Passeport forma et l'association Projet.

- d'ID formation qui met en œuvre l'opération d'accompagnement précitée, mais est également prestataire de la Région pour des actions de formation dans le cadre du PRF. ID formation est l'un des principaux OF mobilisés par la Région pour effectuer des formations (22 effectuées pour un montant de 1,3 M€) ;
- de Passeport Forma qui a mis en place une action de repérage et d'accompagnement vers l'apprentissage (financement Région) puis une autre action d'accompagnement visant l'insertion professionnelle au sens large (financement DIRECCTE) ;
- les associations Projet et Entreprendre ensemble qui proposent d'un côté des actions d'accompagnement vers l'apprentissage et de l'autre des actions vers un accompagnement plus global.

Figure 3: Répartition des projets soutenus



REPÉRAGE (2 PROJETS)

Nous recensons seulement deux actions dont l'objet principal est le repérage, dont l'une d'elles a été renouvelée jusqu'à fin 2017, pour un montant total de près de 6,5 M€. Cela est conforme à l'enveloppe prévisionnelle de 7M€ convenu dans le PAR entre les deux AG. Les deux porteurs concernés mettent également en œuvre des actions d'accompagnement.

Les deux actions sont les suivantes :

- le projet du GIP FCIP vise à donner des moyens supplémentaires aux 16 PSAD et à la MLDS. Le public visé est de 11 000 jeunes pour 2014-2015 puis 6 750

pour 2016-2017. Il s'agit en priorité de NEET sortis du système de formation initiale sans qualification ou avec un niveau de qualification insuffisant. Le projet doit permettre de contacter par divers canaux de communication (téléphone, courriel, SMS) de potentiels NEET repérés grâce à l'exploitation du SIEI (Système Interministériel d'Échange d'Information)²¹. Ce projet ne s'arrête pas à l'étape du repérage puisqu'il s'agit également de proposer soit un accompagnement court (Dispositif PREMIS en 6 semaines directement mis en œuvre par les coordinateurs de la MLDS) alternant suivi individuel et ateliers collectifs, soit un parcours d'accompagnement personnalisé aux jeunes. Ce second volet est mis en œuvre par le réseau des GRETA, sélectionné par le GIP FCP suite à un appel d'offres.

- L'action « Repérage précoce des jeunes décrocheurs » (0,2 M€) de la structure « Passeport forma » se positionne en amont de l'action « Jeunes Décrocheurs et entreprises » mise en place à destination des jeunes décrocheurs uniquement dans le cadre de la programmation du Conseil régional dans un premier temps (0,3 M€) puis également dans le cadre de programmation de la DIRECCTE ensuite (0,6 M€). Elle souhaite notamment s'appuyer sur les missions locales, les PSAD, la PJJ, les CCAS et vise 150 jeunes prioritairement de 16 à 17 ans.

ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement programmées intègrent généralement une première étape de repérage. Cependant, celle-ci n'est pas toujours formalisée ou considérée comme du repérage en tant que tel.

Accompagnement vers l'emploi (59 projets)

Nous présentons tout d'abord les spécificités des projets programmés par la DIRECCTE sur le volet accompagnement vers l'emploi.

En tout, 59 projets ont été programmés pour un total de 42,3 M€ dont 25 ont fait l'objet d'un renouvellement en 2016 ou 2017 et deux sont développés sur deux territoires différents²².

On observe deux principales clés d'entrée parmi les dispositifs programmés :

- Une entrée généraliste qui ne fait pas de distinction au sein du public NEET : cela représente environ 2/3 des projets dont le plus important porté par ID Formation, qui cible près de 24 000 jeunes diplômés ou non de la région ;

²¹ Ce système croise les données émanant des établissements publics et privés sous contrat de l'Education nationale, des établissements agricoles, des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et des missions locales

²² Certaines structures ont profité du renouvellement pour renforcer l'ambition de leurs objectifs. C'est le cas par exemple de la ML de Lille qui visait 100 jeunes en 2015 et 1 200 en 2016-2017.

- Une entrée en fonction du degré d'éloignement de l'emploi des jeunes. À ce titre, on trouve :
 - 11 projets spécifiquement tournés vers les jeunes éloignés de l'emploi, décrits comme « sans qualification », « peu qualifiés », mais également en « grande précarité », « en situation de décrochage dans leur globalité ».
 - 6 projets ciblant des « jeunes employables » d'un côté et « éloignés de l'emploi de l'autre » pour leur proposer un accompagnement spécifique. À titre, d'exemple, la Mission Locale pour l'emploi des jeunes dans le Douaisis distingue les conseillers IEJ pour ces deux profils de jeunes NEET et propose aux premiers davantage d'ateliers ayant trait à l'emploi (lettre de candidature, préparation aux entretiens, visite d'entreprises) et au second une logique d'accompagnement plus globale notamment pour dépasser les freins périphériques et renforcer l'estime de soi (2,9 M€, 2 100 jeunes visés).

Cette réflexion sur le degré d'éloignement de l'emploi des jeunes et souvent doublée d'une lecture en fonction de caractéristiques spécifiques :

- habitants des QPV (7 actions dont 4 ciblent particulièrement les jeunes diplômés de ces quartiers et 3 ceux qui ne fréquentent plus les institutions)²³ ;
- jeunes en situation de handicap (5 actions) ;
- jeunes sous-main de justice (4 actions) ;
- mineurs de 16-17 ans (4 actions)²⁴ ;

À notre connaissance, aucune action n'a été programmée à destination d'un public féminin ou rural. Par ailleurs, la Préfecture de Nord-Pas-de-Calais a envisagé d'utiliser l'IEJ pour programmer des projets à destination de réfugiés, sans parvenir finalement à mobiliser de porteurs de projet sur ce public.

De plus, certaines actions se distinguent aussi en visant à orienter les jeunes vers des métiers ayant trait à des thématiques spécifiques et plus particulièrement :

- Le sport avec le projet « l'orientation professionnelle et le sport voies principales d'insertion sur Courrières » de la Mairie de Courrières (46 K€, 60 jeunes visés) ;

²³ On constate que pour 3 de ces projets, les jeunes des QPV sont considérés d'emblée, même quand ils ont une qualification, comme un public éloigné de l'emploi.

²⁴ Il est intéressant de constater que 3 de ces projets cherchent également à inclure les parents des jeunes dans l'accompagnement.

- Le numérique avec le « programme d'accompagnement des jeunes NEET vers l'acquisition de prérequis nécessaires à la montée en compétences vers les métiers du numérique » de POPschool (78 K€, 120 jeunes visés)

Les actions d'accompagnement vers l'emploi combinent généralement temps individuels et collectifs et intègrent souvent une mise en situation professionnelle, généralement en fin de parcours. L'accompagnement perdure dans certains cas pendant les premiers mois en emploi du jeune, pour éviter les ruptures. Outre l'emploi, l'alternance est également présentée comme une solution pour plus de la moitié des projets.

Si les rencontres individuelles et collectives visent à préparer à la recherche d'emploi, via la rédaction de CV ou la préparation à l'entretien d'embauche, elles ont également dans plus de la moitié des cas pour finalité d'aider les jeunes à lever les freins périphériques. Ces derniers peuvent être de différente nature, mais sont le plus souvent relatifs à la mobilité, à l'accès aux soins, à la confiance en soi et au savoir-être.

Accompagnement vers l'apprentissage (54 projets)

54 actions ont été programmées sur le volet accompagnement vers l'apprentissage, relevant du Conseil régional.

La plus importante est l'opération « Passeport vers l'apprentissage » mis en œuvre par l'Institut Nicolas Barré du CFA régional Saint Louis pour un budget total de 4,2 M€ (1 160 jeunes visés). Ce projet, mis en place dans 12 Unités de Formation d'Apprentis (UFA) à l'échelle de la région, vise à proposer un accompagnateur individuel et collectif en vue de les préparer à la signature d'un contrat en alternance.

Le GIP FCIP joue également un rôle important car il met en place deux actions articulées « Parcours personnalisé et apprentissage » pour un total de 3,3 M€ (3 500 jeunes visés). Trois E2C, en particulier celle de Lille, ont également obtenu des budgets conséquents pour mettre en œuvre des projets de ce type (2,5 M€ dont 1,5 M€ à Lille, 2 218 jeunes visés dont 1 256 à Lille).

Quelques actions ciblent des métiers spécifiques, en particulier ceux de la construction :

- « Clés en main pour l'apprentissage » de BTP CFA (2 opérations, 537 K€, 295 jeunes visés) ;
- « Préparatoire à une formation en Alternance dans la Construction CompPAC » de la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment) (267 K€, 120 jeunes visés).

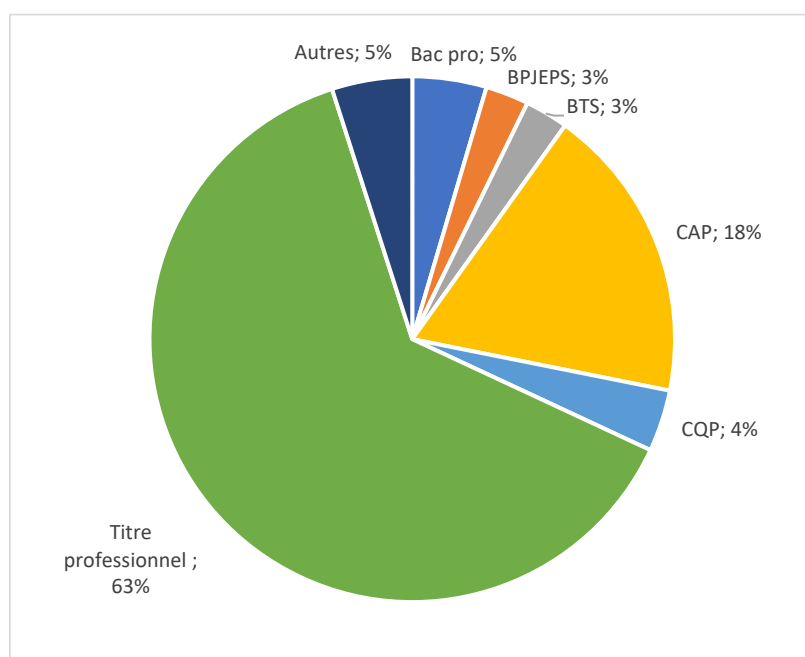
Trois actions sur le volet « accompagnement vers l'apprentissage » ciblent un public spécifique.

- 2 actions auprès de personnes en situation de handicap :
 - « Accompagnement vers l'apprentissage des jeunes NEET en situation de handicap dans le cadre de la plateforme de l'Artois pour l'accès à l'emploi durable » de l'Association des Paralysés de France (2 opérations, 378 K€, 80 jeunes visés).
 - « Logique de Parcours de qualification, d'apprentissage, d'insertion professionnelle et sociale pour de jeunes déficients intellectuels » de l'association Papillons Blancs Hazebrouck (487 K€, 30 jeunes visés)
- Une action en direction d'un public sous-main de justice : « De la marginalisation, l'errance, la détention et l'isolement vers l'apprentissage » de l'association ALTER-EGAUX (221 K€, 80 jeunes visés).

FORMATION-INSERTION (263 ACTIONS FINANÇÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PRF)

On retrouve dans la catégorie formation-insertion les 263 actions mises en place dans le cadre du PRF dont près des deux tiers ont vocation à obtenir un titre professionnel.

Figure 4: Répartition des actions financées par type de formation par l'IEJ-FSE dans le cadre du PRF



Certains organismes de formations sont particulièrement représentés. Il s'agit de :

- L'AFPA pour 60 actions (3,6 M€)
- Le SIADEP pour 32 actions (1,6 M€)
- Les GRETA pour 25 actions (2,1 M€)
- ID formation pour 22 actions (1,3 M€)

- Les lycées professionnels pour 13 actions (1 M€)

Mise en œuvre des actions

Au total, après la phase d'instruction, tous les projets conventionnés par la DIRECCTE ont été mis en œuvre en Nord-Pas-de-Calais et ont donné lieu à un bilan. Toutefois, il convient de noter que certains porteurs ont rencontré des difficultés majeures de recrutement, limitant ainsi très sensiblement l'envergure de leur projet.

L'ACCES AUX JEUNES NEET

L'accès aux jeunes NEET est le principal enjeu rencontré par les opérateurs, à l'exception des ML. Beaucoup de structures avaient imaginé initialement s'appuyer, comme ils l'avaient fait pour d'autres projets, essentiellement sur les ML et Pôle emploi pour identifier les jeunes, mais ce canal s'est rapidement avéré inopérant, dès lors que ces structures ont eu leurs propres dispositifs, vers lesquels elles ont orienté leurs jeunes (accompagnement renforcé puis GJ²⁵ pour les ML, AIJ pour PE). Assez peu d'autres acteurs sont ainsi recensés dans les bilans des projets en tant que prescripteurs à l'exception des PSAD (11 projets les mentionnent) et des clubs de prévention (8 projets).

Plusieurs opérateurs interrogés ont confirmé s'être retrouvés face à une concurrence très forte dans le recrutement des jeunes et avancent comme explication le fait que les porteurs ciblaient souvent tous les profils, et que les projets d'accompagnement se ressemblaient beaucoup.

Face à ces difficultés, certaines structures ont progressivement réorienté leur stratégie de recrutement. Certaines ont choisi d'adapter leurs horaires d'accueil ou de nouer des relations avec de nouveaux prescripteurs, disposant de relation privilégiée avec les jeunes, telles que des associations culturelles ou sportives. D'autres ont choisi de communiquer directement auprès des jeunes en distribuant des flyers, des réunions d'information « délocalisées » ou des rendez-vous individuels en dehors des locaux de la structure. C'est le cas du CFA régional Saint-Louis qui a expérimenté l'ouverture de permanences dans un certain nombre de structures partenaires comme des CCAS ou des associations (Restos du cœur, Épiceries solidaires).

Nous n'avons en revanche pas rencontré d'opérateurs nous indiquant avoir élargi leur périmètre d'intervention.

²⁵ La Garantie Jeunes a été mise en œuvre dans le département du Pas-de-Calais à partir de janvier 2015 et dans le département du Nord à partir de septembre 2015.

Encadré 2 : les difficultés de recrutement rencontrées par ID Formation

Que ce soit dans le Nord ou dans le Pas-de-Calais, ID Formation a rencontré de très importantes difficultés de recrutement des participants dans le cadre de son opération « Dynamique Emploi formation insertion » et n'a *in fine* touché que 1% du nombre de jeunes initialement visés.

L'opérateur s'est appuyé dans un premier temps uniquement sur des prescripteurs avec qui il avait eu l'habitude de travailler dans le cadre des contrats d'autonomie²⁶, les missions locales et Pôle emploi. Toutefois cette collaboration s'est avérée peu concluante, alors même que certains dispositifs, tels que la GJ, n'avaient pas encore été lancés. Il a par la suite cherché à élargir son réseau de prescripteurs aux collectivités locales, aux associations et mis en place des actions d'information directe auprès des jeunes, mais trop tardivement, et s'est heurté à la concurrence d'autres opérateurs.

L'ADAPTATION AU PROFIL DES JEUNES

Dans ces conditions, des structures développant des actions nouvelles se trouvent face à des jeunes venant de canaux divers, auxquels il faut s'adapter et être en mesure de proposer un accompagnement individualisé. Ainsi, le CFA régional Saint-Louis a cherché à professionnaliser son équipe dédiée à l'IEJ dans l'accompagnement spécifique des jeunes en difficulté et sollicité une formation autour de la posture d'écoute à adopter auprès de ce public.

D'autre part, certains opérateurs ont également été amenés à modifier leur projet initial pour répondre au mieux aux besoins des jeunes. C'est le cas par exemple du CCAS de Carvin qui a fait le choix après 3 mois de s'appuyer sur un éducateur de rue pour repérer les jeunes et les orienter ensuite vers le CCAS. Néanmoins, nous avons peu d'exemples en ce sens mentionnés dans les bilans.

Apport des actions pour les porteurs

L'apport du projet, au-delà de celui pour les jeunes, développé dans la partie suivante, est assez peu abordé dans les bilans des opérations, mais quelques éléments principaux ressortent des entretiens que nous avons réalisés :

- Montée en compétence dans le repérage de jeunes, la compréhension de leurs problématiques (y compris lors de temps informels) et la réponse individualisée à leur apporter ;
- Montée en compétence sur le montage de projets pour les FESI, éventuellement mise en pratique sur de nouveaux projets après l'IEJ (CFA régional Saint-Louis) ;
- Construction de nouveaux contacts et de nouvelles relations, notamment avec des canaux potentiels de recrutement hors ML et PE (CFA régional Saint-Louis, CCAS de Carvin).

²⁶ Les contrats d'autonomie s'adressaient aux jeunes de 16 à 25 ans issus d'un quartier couvert par un CUCS et étaient mis en œuvre par un opérateur par département.

- Enfin, pour les CFA qui interviennent en accompagnement, l'IEJ représente également un moyen de se doter d'un nouveau vivier de candidats à l'apprentissage.

2.2 L'IEJ a-t-elle contribué à faire évoluer les pratiques des acteurs de l'insertion ?

Nous revenons ici sur les différentes façons dont l'IEJ pouvait interagir avec les pratiques des acteurs et les faire évoluer.

Quels sont les apports de l'IEJ aux dispositifs existants ?

L'IEJ est conçue dans certains cas comme un « levier d'optimisation » des dispositifs existants de l'emploi des jeunes. Cette optimisation varie cependant selon les cas :

- L'IEJ permet avant tout de toucher plus de jeunes (ou en tout de cas de viser à le faire). C'est en particulier le cas sur le PRF où l'IEJ a permis à la Région d'acheter des places pour des NEET au sein d'actions mélangeant des publics jeunes et plus âgés. C'est également le cas pour certaines missions locales qui ont perçu l'IEJ comme un moyen de relancer des NEET déjà identifiés, mais qu'elles n'arrivaient plus à mobiliser.
- Pour les missions locales, l'IEJ permet très souvent de renforcer l'intensité de l'accompagnement en faisant notamment baisser le nombre de jeunes suivis par conseiller (dans un rapport de 1 à 3 ou 4). Cet élément est très présent dans les bilans qualitatifs qui font souvent état d'une nouvelle approche d'accompagnement, d'une réelle individualisation et d'un suivi beaucoup plus étroit des jeunes ;
- Pour certains acteurs de l'insertion, l'IEJ est également l'occasion de s'ouvrir davantage aux entreprises. Deux stratégies ont généralement été déployées : une priorité accordée aux entreprises de proximité ou des efforts spécifiques sur quelques secteurs jugés particulièrement porteurs.

En quoi les modalités de l'IEJ changent-elles les pratiques des acteurs ?

Viennent ensuite des dispositifs ou des acteurs nouveaux sur ce champ, sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets commun de la DIRECCTE et de la Région.

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS EN DIRECTION DES NEET

L'appel à projets amène un certain nombre de structures à développer de nouveaux projets ciblant spécifiquement les NEET ou bien à prolonger des actions déjà menées.

La première situation est en particulier celle des opérations d'accompagnement vers l'apprentissage développées par les CFA. L'IEJ est ici une opportunité pour financer ces projets, en les orientant exclusivement vers des jeunes NEET. Les CFA ont ainsi dû s'organiser en interne pour être en mesure de proposer des actions à ce nouveau public. Ce changement a souvent été accompagné de recrutements spécifiques. À titre

d'exemple, le CFA région Saint-Louis a recruté 19 personnes pour mettre en œuvre son opération « Passeport vers l'apprentissage ».

Le projet « Nouvel objectif emploi » déposé par le CCAS de Carvin constitue un autre exemple d'action nouvelle. L'IEJ a été identifiée dans ce cas comme un terrain favorable pour répondre à une « commande » du maire (développer des solutions pour les jeunes les plus en difficulté de la commune).

Le second cas est illustré par l'action « Dynamique Emploi Formation Insertion » déposée par ID Formation. Cette structure a en effet choisi de se positionner sur l'IEJ de façon à donner une suite à son expérience d'accompagnement de jeunes éloignés de l'emploi, menée entre 2008 et 2010 dans le cadre des contrats d'autonomie.

CAPACITE A ATTIRER DES PORTEURS NOUVEAUX

Si les projets sont souvent nouveaux, il ne semble pas que l'IEJ ait attiré dans le champ de l'insertion des porteurs nouveaux, sauf exception tels que l'entreprise sociale Pop School, le théâtre de Valenciennes ou le CCAS de Carvin. Ce dernier était néanmoins déjà un opérateur aguerri aux fonds européens (FSE et Interreg notamment)²⁷.

FORMULATION DES PROJETS COMPATIBLE AVEC L'IEJ

Les deux autorités de gestion déclarent avoir mis en œuvre des sessions d'accompagnement avec les porteurs de projet de façon à les appuyer dans le montage de leur projet et de les informer sur les obligations en vigueur en matière de contrôle. Si les opérateurs que nous avons interrogés ont assez peu mis en avant l'appui sur le premier volet, ils ont en revanche souligné le soutien reçu sur le second.

Il semble par ailleurs que les AG ne sont généralement pas intervenues sur le contenu des projets, à l'exception de ceux déposés par le GIP FCIP qui ont été conçus en étroite relation avec la DIRECCTE.

L'IEJ favorise-t-elle l'innovation dans les projets d'accompagnement des NEET ?

D'une façon générale, plusieurs opérateurs soulignent qu'en leur permettant d'avoir une équipe dédiée au public spécifique des NEET, l'IEJ a contribué à renforcer leurs marges de manœuvre et les a ainsi incités à tester de nouvelles modalités d'accompagnement, notamment en collectif.

De nombreux projets sortent par ailleurs des pratiques habituelles, soit parce qu'ils visent des publics spécifiques (les 16-17 ans pour « Jeunes décrocheurs et entreprises »), soit par leur entrée artistique (« Sas créatif vers l'apprentissage ») ou sportive (« Déclics Sportifs », Olympiades entre ML du territoire).

²⁷ Le projet IEJ constitue le 17^e ou 18^e projet « européen » du CCAS.

Encadré 2 : Focus sur les projets « Média » (Valenciennes) et « PARI Jeunes » (Lesquin) ²⁸

i) MEDIA

Le projet MEDIA, porté par l'association « Alter-Égaux » de Valenciennes, a pour objectif d'accompagner les jeunes vers un emploi ou une formation en levant en parallèle les freins périphériques à l'emploi (sociaux, financiers, santé, logement). Le porteur est un acteur présent et connu depuis le début des années 2000 sur le territoire.

Le projet n'existait pas avant l'IEJ : il est né d'une discussion avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse sur le dispositif « Métamorphose » (accueil de jour d'Alter-Égaux pour jeunes de 13 à 30 ans sous le coup d'une décision de justice) et d'une demande de financement à la Région qui avait orienté Alter-Égaux sur l'IEJ. La dimension « insertion professionnelle » des activités de l'association a donc été développée dans le cadre de MEDIA.

MEDIA consiste dans un accompagnement renforcé visant à donner au jeune participant une motivation et des savoirs-être tout en l'aidant dans la définition de son insertion socioprofessionnelle. Parmi les 127 participants au projet, 86 sont allés vers une sortie positive.

MEDIA représente donc une innovation permise par l'IEJ, du fait qu'Alter-Égaux ait développé cette offre d'insertion dont elle ne disposait pas auparavant en réponse à l'appel de la DIRECCTE. Suite au succès de MEDIA, le porteur envisage d'accroître le nombre de places offertes dans le futur, mais également d'essaimer sur un plus large territoire.

ii) PARI Jeunes (Lesquin)

Le projet PARI Jeunes (Programme d'Accompagnement pour la (ré)insertion des jeunes) est porté par le groupe Vitamine T, qui se présente comme une entreprise *leader* dans les domaines de l'insertion professionnelle. La filiale formation du groupe (IVT) est responsable du projet, qui consiste en l'accompagnement et la formation de participants NEET. L'IEJ est un contributeur critique du projet, avec plus de 90% de son coût couvert par la subvention octroyée par la DIRECCTE. Le dispositif a accompagné environ 600 jeunes.

Concrètement, le projet est constitué de modules :

- Un sas intensif de remobilisation fait de deux semaines d'ateliers collectifs de *coaching*, visites d'entreprises, témoignages de professionnels ;
- Un accompagnement renforcé et individualisé selon les besoins, permettant de multiplier des connexions avec les entreprises sur 14 semaines. Le programme est ponctué d'entretiens individuels et collectifs ;
- La mise à disposition d'un lieu permettant de constituer un groupe de pairs entre jeunes ;
- Un travail social et des aides pour lever les freins périphériques (ex : prise en charge des frais de transport).

Du point de vue de ses résultats, PARI a permis de développer une offre diversifiée de services d'accompagnement des NEET fondée sur l'expérimentation de situations professionnelles. L'idée

²⁸ Monographies des projets « MEDIA » et « PARI jeunes », dans le cadre de l'évaluation 2019 de l'impact de l'IEJ – Lot 5 ; Évaluation des projets innovants / expérimentaux financés par l'IEJ entre 2014 et 2017.

du dispositif est de rompre avec la logique linéaire du « parcours d'insertion » et de proposer dès le départ une mise au cœur de codes considérés comme propres à l'entreprise (efficacité, *coaching*).

L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?

Dans les éléments que nous avons recueillis, il apparaît que les porteurs ont assez peu fait évoluer leurs pratiques autour des concepts de l'IEJ, et en particulier la notion de NEET. Dans les faits, une grande partie des porteurs considèrent soit qu'il s'agit déjà de leur public, soit que leur public entre dans la définition. Les porteurs retraduisent en réalité les concepts de l'IEJ dans leur propre langage et le font rentrer dans leurs catégories (jeunes éloignés de l'emploi, décrocheurs). C'est particulièrement vrai pour les missions locales.

En revanche, ce qui revient régulièrement pour des acteurs de l'insertion soutenus sur les actions du Conseil régional qui se sont investis sur les NEET, c'est leur découverte de ce que travailler avec ce public signifie. Les principaux enjeux identifiés sont les suivants :

- Faire rentrer les jeunes dans les dispositifs : ce constat est partagé par la quasi-intégralité des opérateurs et en a conduit certains à modifier en profondeur leurs pratiques de repérage (appui sur un éducateur de rue) ou d'accueil des jeunes (adaptation des horaires, test de nouveaux lieux) ;
- Mobiliser les jeunes sur la durée : plusieurs opérateurs soulignent le caractère très volatil du public, en particulier les 16-17 ans, et la nécessité de suivre les personnes accompagnées de façon très étroite durant toute la durée de l'accompagnement ;
- Lever les freins périphériques : si la plupart des porteurs avaient conscience des difficultés diverses rencontrées par les jeunes, ils insistent très souvent dans le cadre des bilans sur le fait que l'IEJ les a incités à concentrer des moyens supplémentaires sur les savoir-être et l'accompagnement social des jeunes.

L'identification de ces enjeux amène à de réels changements dans les pratiques professionnelles de ces structures, mais aussi plus largement à un changement de vision des publics et des façons de les toucher et de les accompagner, qui est potentiellement durable. Plusieurs opérateurs soulignent d'ailleurs qu'ils intégreront ces enjeux à leur projet dans le cadre de la programmation 2018-2020 de l'IEJ.

En quoi les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les pratiques ?

La plupart des opérateurs interrogés avaient déjà mené des projets cofinancés par le FSE et étaient donc familiers des obligations relatives aux financements européens. Lorsque ce n'était pas le cas, les structures se sont souvent dotées de nouvelles compétences en interne pour gérer le projet IEJ. C'est par exemple le cas du CFA régional Saint-Louis.

Néanmoins, les modalités administratives liées au FSE et à l'IEJ sont souvent perçues comme lourdes par les opérateurs, même si les échanges en amont avec les AG ont permis de réduire en partie l'incertitude des contrôles. C'est essentiellement l'obligation de justifier le statut de NEET qui a engendré le plus de complications. L'obligation de fournir une attestation d'hébergement à partir de 2015 a obligé les opérateurs à recontacter une partie de leurs participants pour que ceux-ci puissent être comptabilisés. En outre, certains opérateurs soulignent que les contraintes administratives peuvent représenter un frein important pour certains publics fragiles. C'est notamment le cas des jeunes sous-main de justice qui ont généralement des difficultés à « rentrer » dans des logiques administratives contraignantes.

Concernant les avances importantes permises par l'IEJ en comparaison du FSE (jusqu'à 40 % pour la DIRECCTE et 30 % côté Région), elles semblent avoir représenté un levier important pour les AG et ont été régulièrement mises en avant pour favoriser la mobilisation des opérateurs.

En quoi l'IEJ amène-t-elle les acteurs de l'emploi à mieux travailler ensemble ?

La mise en œuvre de l'IEJ s'est accompagnée en Nord-Pas-de-Calais de réunions organisées entre les porteurs, à l'initiative de la DIRECCTE et de la Région. De l'avis des personnes interrogées, ces réunions, si elles ont pu permettre aux porteurs de prendre connaissance des projets menés, n'ont pas réellement favorisé la coopération entre les différentes structures. Au contraire elles ont pu exacerber, particulièrement à partir de 2015, la concurrence entre les structures, la plupart rencontrant des difficultés à recruter leur public.

Outre ces réunions formelles, certains opérateurs ont également souhaité mettre en place des instances de concertation au niveau local. C'est le cas par exemple à Douai, où la mission locale, le CCAS, l'AFPA et le CFA régional Saint-Louis ont cherché à collaborer pour mieux articuler leurs différents dispositifs et proposer des nouvelles solutions aux jeunes arrivant au terme d'un premier accompagnement.

Principaux enseignements sur les actions menées :

10. 105 projets ont été soutenus sur les volets repérage et accompagnement et 263 sur le volet formation, dont les organismes de formation sont les principaux bénéficiaires.
11. Les actions d'accompagnement menées sont majoritairement nouvelles, mais sont le plus souvent mises en œuvre par des acteurs historiques de l'insertion professionnelle des jeunes (missions locales, organismes de formation).
12. Deux projets de repérage ont été mis en œuvre, notamment celui déployé par le GIP FCIP et qui vise à renforcer l'action des PSAD.

13. Les projets d'accompagnement, en particulier nouveaux, ont souvent cherché à diversifier leurs canaux de recrutement, au-delà des ML et de PE, ces derniers étant mobilisés sur leurs propres dispositifs.
14. Les acteurs ciblant des NEET pour la première fois ont développé des dispositifs proposant des parcours plus individualisés que précédemment.

... sur les contributions de l'IEJ :

15. La contribution de l'IEJ aux dispositifs existants de formation (près de 20 % de la programmation) a permis de viser davantage de NEET. Dans le cas des dispositifs d'accompagnement existants, elle a également contribué à viser davantage de jeunes, mais aussi à renforcer l'intensité de l'accompagnement.
16. Dans de nombreux cas, l'IEJ a poussé des acteurs de la formation et de l'insertion à se concentrer sur les NEET ; à découvrir les spécificités de ce public et à s'y adapter, leur permettant également de monter en compétence sur le sujet.
17. Certaines opérations innovantes comme MEDIA ou PARI Jeunes sont en partie dues à la théorie sous-jacente à l'IEJ, qui a permis à des acteurs innovants de développer une offre centrée sur le public NEET et ce de manière alternative.
18. L'IEJ n'a pas poussé les acteurs du territoire à travailler ensemble dans une logique de parcours, mais a au contraire exacerbé la concurrence entre les acteurs. Au niveau local, néanmoins, des instances de concertation, créées à l'initiative des opérateurs, ont pu émerger.
19. Le temps court de l'IEJ rend incertain le maintien des effets sur les opérateurs, notamment en termes de compétences et de réseau, après 2018, même si plusieurs d'entre eux souhaitent poursuivre la dynamique impulsée en se positionnant sur la seconde enveloppe.

3. L'IMPACT DE L'IEJ SUR L'INSERTION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 3 : Dans quels cas et pour quels publics les actions menées dans le cadre de l'IEJ ont-elles le mieux favorisé l'insertion durable des jeunes dans l'emploi ?

3.1 Comment évolue la situation de l'emploi des jeunes en Nord-Pas-de-Calais ?

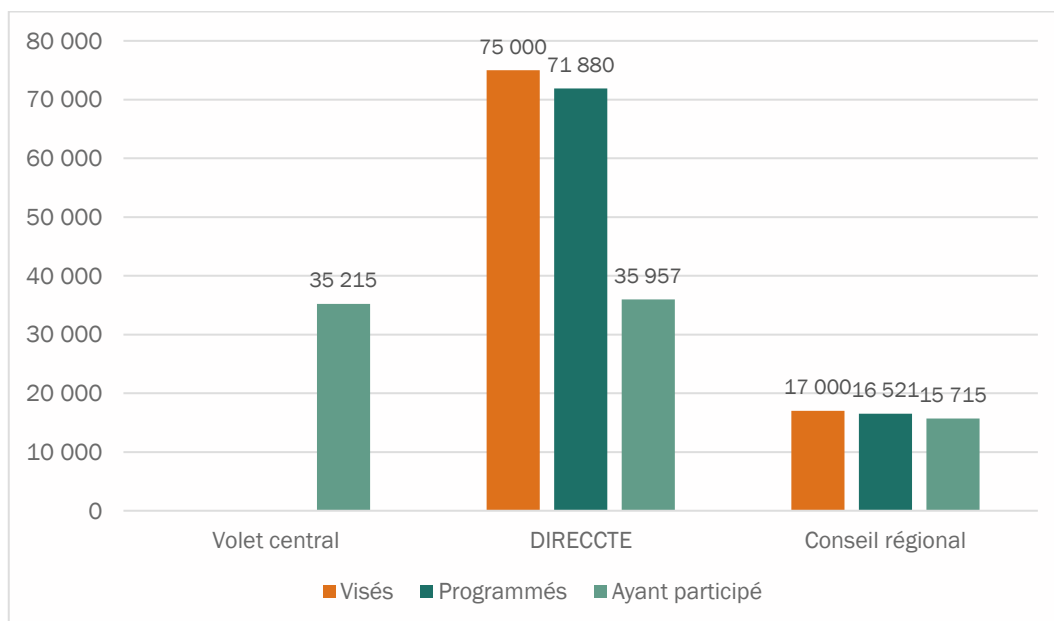
En Nord-Pas-de-Calais et sur la période, la proportion de NEET a d'abord augmenté puis reflué : 14,2 % en 2014, 15,9 % en 2015 avant de redescendre à 14,5 % fin 2017^l. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C) a légèrement baissé, passant de 75 166 (Décembre 2014) à 68 535 (T4 2017).

Le taux de chômage des jeunes est passé de 29 % à 28,4 %, après une montée à 30,7 % en 2016. Au total, cela représente 52 500 jeunes en 2017 contre 54 200 en 2014^k.

3.2 Qui sont les jeunes entrés dans les dispositifs ?

En Nord-Pas-de-Calais, 35 957 jeunes sont passés par les dispositifs de la DIRECCTE, et 15 715 par ceux de la Région. Cela représente 56 % de l'objectif initial. Par ailleurs, 35 215 jeunes ont bénéficié des dispositifs nationaux, et en particulier l'AIJ (19 574 jeunes) et la Garantie Jeunes (13 815 jeunes)²⁹. Au final, 86 887 jeunes en Nord-Pas-de-Calais sont passés par des dispositifs financés par l'IEJ, à comparer aux 74 000 NEET annuels du territoire.

Figure 5: Participation des jeunes aux dispositifs



En termes de sexe et de situation à l'entrée, les jeunes passés par les actions de la DIRECCTE et celles de la Région sont assez proches (Tableau 7 ci-dessous). Ils diffèrent légèrement au regard du niveau de formation bien que ce dernier reste faible dans les deux cas (7,5 % des jeunes « DIRECCTE » ont un niveau Bac+2 et au-delà contre 3 % côté Région).

En comparaison, les profils des participants aux actions du PRF et du volet central apparaissent plus proches de l'emploi, avec 94 % et 80 % d'actifs à l'entrée contre 45 % au niveau déconcentré et 42 % sur les actions d'accompagnement vers l'apprentissage de la Région, et un âge plus élevé (22 et 21 ans contre 20 ans pour les dispositifs de la DIRECCTE)³⁰.

²⁹ Note de calcul : lorsque l'adresse du jeune n'était pas disponible, nous avons utilisé l'adresse de la structure.

³⁰ L'information n'est pas disponible sur les actions d'accompagnement vers l'apprentissage.

Tableau 7: Les jeunes à l'entrée dans les dispositifs

	Volet central	DIRECCTE	Région	
			PRF (2 886)	Accompagnement (12 672)
Sexe	F : 45% H : 55 %	F : 44 % H : 56 %	F : 40% H : 60 %	F : 41 % H : 59 %
Âge moyen	21 ans	20 ans	22 ans	ND
Localisation ³¹	Nord (64 %), Pas-de-Calais (36 %)	Nord (69 %), Pas-de-Calais (31 %)	Nord (58 %), Pas-de-Calais (42 %)	« Répartition sur l'ensemble de la Région » ³²
Niveau de formation	≤ Brevet ou moins : 43% ≥ Bac +2 : 22,5 %	≤ Brevet ou moins : 59 % ≥ Bac +2 : 7,5 %	≤ Brevet ou moins : 49 % ≥ Bac +2 : 2,5 %	≤ Brevet ou moins : 73% ≥ Bac +2 : 3,5 %
Ménage où personne n'est en emploi	31 %	24 %	ND	30 %
Situation à l'entrée	Actifs : 80 % Inactifs : 20 %	Actifs : 55 % Inactifs : 45 %	Actifs : 94 % Inactifs : 6 %	Actifs : 58 % Inactifs : 42 %

Eu égard aux actions qu'ils ont suivies, 12% ont été touchés par des actions de repérage, 3,5 % de formation et 84,5 % d'accompagnement. De nouveau les situations sont assez similaires pour les actions de la DIRECCTE et de la Région en termes de temps passé dans les dispositifs et de maintien. Les actions du volet central ont, cependant, une durée moyenne plus longue et une proportion de départs nets plus importante. Le statut de sortie diffère en revanche fortement entre les différents volets (63% des jeunes du volet central sortent NEET, contre 30 % sur le volet accompagnement vers l'apprentissage de la Région).

On recense l'existence de parcours sur le volet déconcentré. 8,4 % des bénéficiaires sur ce volet sont passés par plusieurs dispositifs. Parmi ces bénéficiaires 30 % sont des

³¹ 67 % des jeunes de Nord-Pas-de-Calais (15-24 ans) habitent dans le Nord et 33 dans le Pas-de-Calais.

³² Répartition par départements non disponible mais 16% dans le bassin d'emploi de Lille et 16% dans celui de Roubaix-Tourcoing ; 83 % en zone urbaine, 12 % en zone périurbaine et 5 % en zone rurale.

jeunes qui ont été repérés par le GIP Académique et qui ont par la suite suivi un accompagnement mis en œuvre par un autre opérateur.

L'information n'est pas disponible pour les jeunes issus des dispositifs régionaux.

Tableau 8: Les jeunes au sein des dispositifs

	Volet central	DIRECCTE	Région	
			PRF	Accompagnement
<i>Temps moyen</i>	7 mois	5 mois	5 à 6 mois	4 mois
<i>Départ avant terme brut – net³³</i>	36 % - 26 % (sur 91 % des réponses)	34 % - 18 % (sur 96 %)	20 % - 17%	40 % - 20 %
<i>Statut en sortie (moyenne nationale)³⁴</i>	NEET : 63 % (59 %) Formation : 5 % (6 %) Emploi : 32 % (35 %)	NEET : 50 % (55 %) Formation : 23 % (12 %) Emploi : 27 % (33 %)	NEET : 67 % Formation : 4 % Emploi : 29%	NEET : 30 % Emploi & formation ³⁵ : 70 %
<i>% d'inactifs en sortie qui l'étaient à l'entrée</i>	41 % F : 38 % - H : 43 %	66 % F : 58 % - H : 69 %	ND	39% F : 38 % - H : 40 %

La Figure 6 ci-dessous précise le statut des jeunes à la sortie, qui ne préjuge pas cependant de la situation des jeunes à plus long terme. En effet, selon nos interlocuteurs, les jeunes peuvent se retrouver immédiatement à la sortie dans une situation d'entre-deux dans laquelle ils n'ont pas de statut particulier.

De fait, sur l'ensemble des territoires couverts par le volet déconcentré du PON, l'enquête à 6 mois de 2018 montre que 52 % des participants sont en emploi et 16 %

³³ Net : Hors retour à l'emploi, formation, stage.

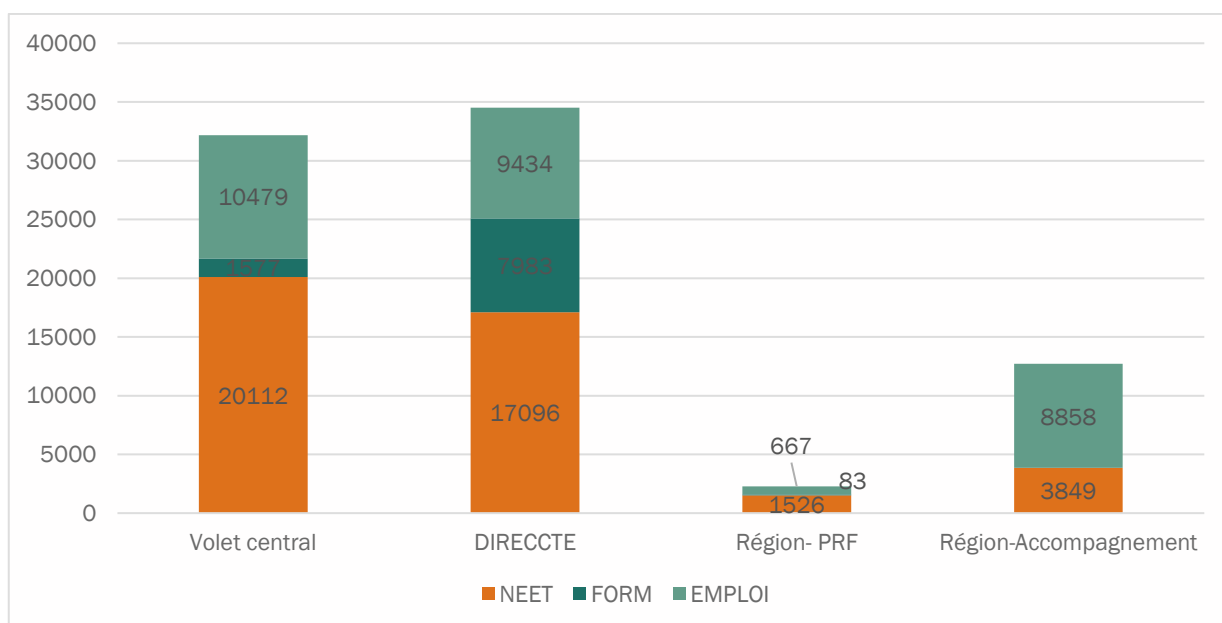
³⁴ Nous n'avons pas tenu compte des 9% de non attribué pour le volet central, 4% pour le volet déconcentré, 18 % pour le PRF et 1 % pour l'accompagnement vers l'apprentissage.

³⁵ Sur le volet accompagnement de la Région, nous ne pouvons distinguer les sorties en emploi et en formation

sont en formation, soit respectivement +18 points et +10 points par rapport à la moyenne nationale présentée ci-dessus.

Sur le POR, l'enquête à 6 mois montre également que 38 % des jeunes ayant participé à une formation financée par l'IEJ dans le cadre du PRF³⁶ sont en emploi et 12% en formation, soit respectivement + 9 points et + 8 points par rapport aux chiffres à la sortie des opérations.

Figure 6: Statut des jeunes à la sortie (9% de non disponible pour le volet central, 4% pour le volet déconcentré, 18 % pour le PRF et 1 % pour l'accompagnement vers l'apprentissage)



Pour référence, le nombre de jeunes NEET en Nord-Pas-de-Calais est estimé à 74 000 jeunes, mais il s'agit de la situation à un instant t (sur la période, il y a donc eu un nombre de jeunes NEET à un moment donné de leur parcours bien plus important), et il recouvre des situations très différentes.

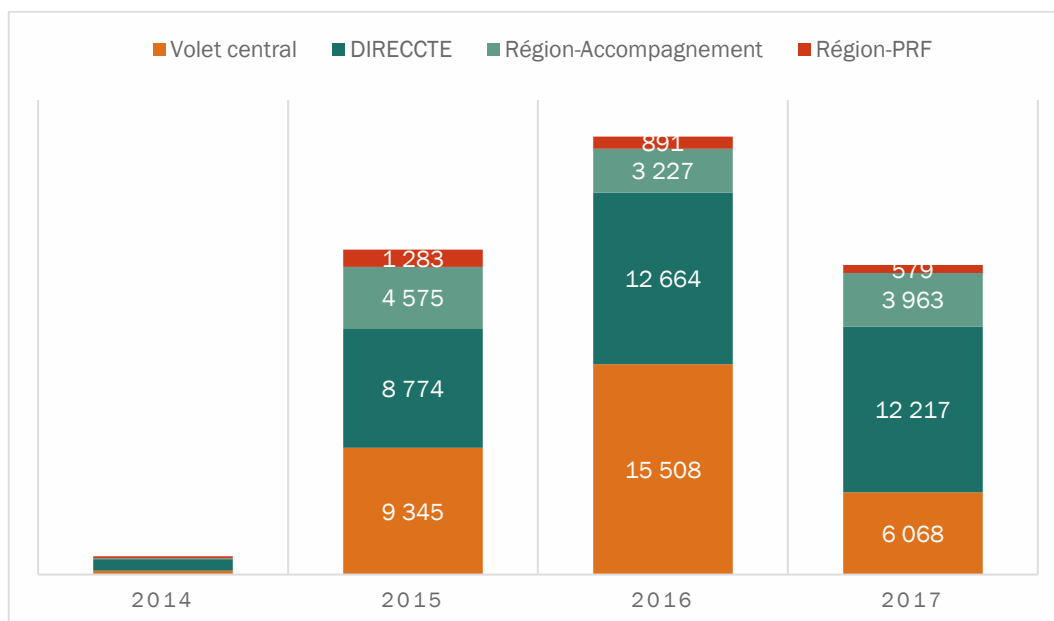
En rythme annuel, l'ensemble des dispositifs est réellement monté en puissance à partir de 2015 avec près de 25 000 sorties cette année-là et plus de 30 000 en 2016.

Durant sa meilleure année (2016), le dispositif a au total concerné 44 % des NEET annuels, et a potentiellement contribué à en amener 19,8 % vers la formation ou l'emploi³⁷.

³⁶ Le nombre de répondants à l'enquête s'élève à 669.

³⁷ Sur la base d'un flux annuel de 74 000 jeunes et du plus grand nombre de sorties sur une année.

Figure 7: Nombre de sorties des dispositifs par année



3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle contribué aux parcours des jeunes impliqués vers l'emploi ou la formation ?

Il s'agit ici de prendre en considération comment les contributions de l'IEJ à l'évolution des politiques menées et des actions mises en place affectent *in fine* les jeunes concernés. Dans cette partie, nous nous concentrons de nouveau sur le volet régional et déconcentré de l'IEJ.

L'IEJ a-t-elle permis de toucher un public de jeunes différent ?

La DIRECCTE a fait le choix en Nord-Pas-de-Calais de diversifier en partie ses opérateurs et de s'appuyer sur des actions très ambitieuses au regard du nombre de jeunes à mobiliser et du périmètre géographique ciblé. Cependant, les opérateurs sélectionnés ont souvent rencontré des difficultés majeures dans le recrutement des participants. C'est en particulier le cas de l'action « Dynamique emploi formation insertion » d'ID Formation qui n'a accompagné que 202 jeunes sur 23 805 prévus. Par ailleurs, plusieurs opérateurs soulignent qu'ils ont rencontré des difficultés à définir le nombre de jeunes à toucher sur les actions à vocation régionale et dans certains cas les objectifs retenus étaient sans doute déconnectés du vivier existant de NEET sur le terrain.

Ceci explique l'écart important sur les actions de la DIRECCTE entre le programmé et le réalisé (50 % de l'objectif). 2/3 de cet écart (35 923 jeunes au total) est toutefois imputable au projet d'ID Formation.

La Région, en revanche, a fait le choix de s'appuyer sur des dispositifs existants au sein du PRF, mais également de renforcer sa politique de soutien à l'apprentissage en

finançant avec l'IEJ des actions d'accompagnement des jeunes. Sur ces deux volets, les opérateurs ont accompagné presque autant de jeunes que ce qui était programmé (95 % de l'objectif) :

- Sur le PRF, la Région a acheté des places spécifiques pour des NEET, mais a également décidé de cibler les dispositifs les plus attractifs, ce qui peut expliquer la capacité des actions à toucher *in fine* des jeunes ;
- Sur les actions d'accompagnement vers l'apprentissage, les opérateurs avaient des réseaux existants sur lesquels s'appuyer, mais ils ont fait le choix dès le début de leurs actions de diversifier leur réseau de prescripteurs et de s'appuyer sur des relais atypiques (associations, travailleurs sociaux notamment).

Outre cette différence sur le nombre de jeunes touchés, les actions de la DIRECCTE et de la Région se différencient également sur le profil des NEET.

La proportion de jeunes pour lesquels l'IEJ pourrait avoir modifié le ciblage est de 7 % côté DIRECCTE et de 81 % côté Région. Côté DIRECCTE, nous avons pris en compte uniquement les actions mises en œuvre par des opérateurs nouveaux (CCAS de Carvin, ID Formation, POP School) ainsi que celles touchant des publics spécifiques, traditionnellement peu visés (les 16-17 ans ainsi que les jeunes sous-mains de justice). En programmé, ces actions représentaient environ 40% des jeunes. L'écart entre le programmé et le réalisé s'explique ici encore principalement par l'échec des deux actions mises en œuvre par ID Formation.

Du côté de la Région, le choix de mobiliser l'IEJ autour d'une initiative nouvelle, l'accompagnement vers l'apprentissage, a mécaniquement entraîné une « NEETisation » de cette action.

Les publics ciblés sur cette action sont ceux qui rencontrent a priori les difficultés sociales les plus importantes ou qui sont les plus éloignés de l'emploi. Ceci semble s'expliquer par le fait que les opérateurs positionnés sur ce volet ont davantage cherché à diversifier leurs prescripteurs et se sont notamment appuyés sur des éducateurs et travailleurs sociaux pour recruter leurs participants.

L'IEJ a-t-elle permis d'accompagner les jeunes différemment vers l'emploi ou la formation ?

Si l'ensemble des jeunes touchés par les actions d'accompagnement vers l'apprentissage (81 % des jeunes côté Région) sont potentiellement concernés par les effets de l'IEJ en termes de changement des modalités d'accompagnement, c'est également le cas de la quasi-totalité des jeunes côtés DIRECCTE, et notamment de ceux qui ont été accompagnés par les ML (35 % des jeunes sur le volet déconcentré).

Encadré 3 : L'impact de la formation dans le cadre de l'IEJ : étude de cas contrefactuelle de l'opération « SAS apprentissage »

Une étude de cas de l'évaluation d'impact par approche contrefactuelle de l'IEJ concerne spécifiquement une opération située en Nord-Pas-de-Calais : il s'agit du dispositif « SAS Apprentissage » qui est porté par le Conseil régional. Il consiste en un accompagnement des jeunes NEET en apprentissage ou souhaitant s'engager dans cette voie, afin de lever les freins qui pourraient les empêcher de poursuivre au mieux leur parcours. SAS apprentissage doit sécuriser les parcours des jeunes NEET devenus apprentis (au travers de la réduction des taux de rupture de contrat et de décrochage, ainsi que par la réussite aux examens). Au total, ce sont 13 000 participants qui ont été accompagnés au 1^{er} janvier 2018, dont 72% ayant un niveau inférieur ou égal au baccalauréat et 30% relevant d'un ménage sans emploi.

L'étude de cas par approche contrefactuelle nous apprend que, sur 77% de participants n'ayant pas poursuivi en apprentissage, 56% sont toujours NEET en sortie immédiate et 51% 6 mois après leur entrée dans le dispositif. En termes de sécurisation des parcours, 39 % des apprentis IEJ ont abandonné en première année de leur formation, contre 25 % pour les apprentis non-IEJ de Nord Pas-de-Calais, soit un écart de 14 points. L'hôtellerie-restauration est le secteur qui affiche le plus fort taux de décrochage (52% pour les IEJ et 40% pour les non-IEJ).

Selon cette analyse, le taux de décrochage et d'abandon élevé peut s'expliquer par :

- le caractère nouveau de l'opération SAS apprentissage pour les opérateurs et du public visé (les NEET) ;
- l'orientation importante des jeunes SAS dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, du fait de contraintes particulières au secteur ;
- le niveau de précarisation des jeunes particulièrement ciblés par cette opération (les apprentis les plus en difficulté) et la durée moyenne relativement courte du dispositif (4,4 mois).

Les conclusions de l'analyse contrefactuelle, si elles nous permettent de mesurer la situation des populations en sortie, ne permet pas d'apprécier au plus près les conditions de mise en œuvre de SAS apprentissage : types de bénéficiaires, modalités d'accompagnement au concret et au quotidien, raisons des échecs au maintien dans l'apprentissage, etc. Dans la mesure où SAS apprentissage vise les apprentis les plus en difficulté, son taux de succès donnera probablement des valeurs plus basses que la moyenne des apprentis, selon le niveau de freins à l'intégrations pesant sur les bénéficiaires NEET, rendant ainsi cette seule statistique non pertinente pour apprécier le service rendu par l'opération.

Dans les deux cas, l'IEJ a permis aux opérateurs de suivre de façon plus étroite les jeunes en diminuant sensiblement le nombre de jeunes à accompagner par conseiller. Par ailleurs, les opérateurs ont souvent développé de nouveaux modules dans le cadre de leur projet, notamment des temps d'ateliers collectifs animés par des prestataires.

En l'absence d'évaluation systématique des projets, il est difficile de dire en quoi ces modalités d'accompagnement, décrites dans la partie précédente, sont plus ou moins efficaces pour aider les jeunes à trouver un emploi ou une formation. Cependant, le statut en sortie des jeunes accompagnés sur les volets de la DIRECCTE et de la Région (hors PRF) est plus favorable que sur le volet central alors même qu'il s'agit d'un public semblant plus éloigné de l'emploi.

Principaux enseignements sur les jeunes impliqués :

20. 51 672 jeunes sont passés dans les dispositifs de l'IEJ en Nord-Pas-de-Calais, soit pour les volets régional et déconcentré, 56 % de l'objectif initial.
21. Les jeunes bénéficiaires des actions mises en œuvre dans le cadre PRF sont plus âgés (22 ans en moyenne) et proches de l'emploi que les jeunes des dispositifs du volet déconcentré et des actions d'accompagnement vers l'apprentissage.
22. À la sortie des dispositifs, la majorité des jeunes sur les actions d'accompagnement vers l'apprentissage de la Région ne sont plus en situation de NEET, mais cela ne préjuge pas de leur accès à l'emploi ou à la formation quelques mois après.
23. Sur le volet déconcentré, on retrouve une proportion équivalente de NEET et de non-NEET à la sortie.
24. Sur le volet central et le PRF en revanche, près des 2/3 des jeunes sont en situation de NEET à la sortie des actions.
25. La meilleure année, le dispositif a concerné 44 % des NEET de Nord-Pas-de-Calais et a potentiellement contribué à en amener 19,8 % vers la formation ou l'emploi (éventuellement plus à plus long terme).

... sur les contributions de l'IEJ :

26. L'IEJ a potentiellement permis de toucher un public plus différent côté Région que côté DIRECCTE. Toutefois, les actions relevant de la DIRECCTE ont pu reposer sur une diversification des publics, notamment des jeunes connus des ML, mais non accompagnés depuis plusieurs mois.
27. Les publics de la Région, sur le volet accompagnement vers l'apprentissage, et de la DIRECCTE sont relativement proches en termes d'éloignement de l'emploi et de niveau de qualification.
28. Sur le PRF en revanche, le public est constitué de jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés, soit la cible traditionnelle des actions de formation de la Région.
29. Sur les deux volets, l'IEJ a contribué à faire évoluer les modalités d'accompagnement des opérateurs, y compris les acteurs traditionnels de l'insertion.
30. Sans se prononcer sur l'efficacité de ces dispositifs, les actions du volet déconcentré et d'accompagnement vers l'apprentissage ont un statut plus favorable en sortie que les actions du volet central et du PRF, dont le public semble pourtant moins éloigné de l'emploi.

ANNEXES

Étude de cas : Passeport vers l'apprentissage

Le dispositif « Passeport vers l'apprentissage » (PVA) est un des projets sélectionnés par la Région sur le volet accompagnement vers l'apprentissage. Il est mis en œuvre par le CFA Saint-Louis dans 12 Unités de formation d'apprentis (UFA) réparties sur l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais.

Il s'agit d'une opération nouvelle pour le CFA visant à proposer un accompagnement individuel et collectif d'une durée maximum de six mois à des jeunes de 16 à 25 ans. L'entrée vers l'apprentissage constitue la principale solution visée par le projet, mais le parcours proposé peut également aboutir à une entrée en formation professionnelle, par voie scolaire, ou en emploi.

Inscription dans l'IEJ

Le CFA Saint-Louis ne disposait pas au moment du lancement de l'IEJ d'expérience sur les projets européens, notamment ceux financés par le FSE. Au moment du lancement de l'AP en 2014, la direction du CFA s'est ainsi montrée relativement hésitante lorsque la Région lui a présenté les opportunités offertes par l'IEJ, mais a été incitée par ses UFA à se positionner. Pour ces dernières, le projet était en effet un moyen de faire rentrer plus de jeunes en apprentissage. Par ailleurs, la direction a fait le choix de se doter d'une équipe mobilisée à 100 % sur le projet et financée indépendamment de ses fonds propres³⁸.

Le projet a été sélectionné dans le cadre de l'AP lancé en 2014 et a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2017. Son montant global programmé s'élève à 5,3 M€³⁹.

Contenu de l'action

Pour mettre en œuvre le projet, le CFA a recruté une équipe de 19 personnes :

- Le pilotage du projet et le suivi administratif et financier sont réalisés par une coordinatrice, une responsable administrative et financière et une assistante ;
- Le recrutement et l'accompagnement individuel sont mis en œuvre par 4 chargés de missions et 11 conseillers répartis sur quatre territoires⁴⁰.

Le parcours proposé est structuré autour de trois grandes étapes :

- Un diagnostic réalisé lors d'un entretien individuel avec un conseiller ;

³⁸ Via l'avance de 30% versée par la Région et un outil de préfinancement bancaire.

³⁹ Le dispositif correspond à deux opérations recensées dans la base Synergie « Sas de préparation des jeunes NEET à l'entrée en apprentissage » en 2015 et « Passeport vers l'apprentissage » en 2016 et 2017.

⁴⁰ Somain / Valenciennes / Maubeuge / Cambrai, Calais / Dunkerque / Armentières / Bailleul, Roubaix / Tourcoing, Lens / Arras.

- La définition d'un projet professionnel qui comprend des temps d'accompagnement individuel avec un conseiller, des ateliers collectifs autour de la préparation à l'alternance, de la mobilité, des savoir-être et la découverte de métiers sur des plateaux techniques ;
- Une immersion en entreprise intégrant trois échanges avec le conseiller au début au milieu et à la fin du stage.

Chaque jeune échange en moyenne toutes les deux semaines avec son conseiller référent, tout au long du parcours.

Le dispositif repose essentiellement sur la motivation des jeunes dans la mesure où il n'intègre pas d'indemnité financière, en dehors du remboursement des frais de repas et de transport. Une des spécificités du dispositif est également de proposer rapidement aux jeunes de pouvoir « tester » des métiers sur les plateaux de formation afin d'être plus à même de construire un projet professionnel.

Capacité à recruter des jeunes

Les principaux prescripteurs du dispositif sont les UFA qui ont été sensibilisés au dispositif et ont nommé chacune un référent sur l'opération. Les autres prescripteurs, qui ont toutefois permis d'intégrer un nombre relativement limité de jeunes (maximum une vingtaine sur chacun des quatre territoires), sont principalement les acteurs du SPE ainsi que des acteurs associatifs. Sur chaque territoire, toutefois, le CFA a essayé de nouer des liens avec un nombre élevé d'acteurs relais. À titre d'exemple, sur le territoire de Lens-Arras, en 2016, près d'une quarantaine de structures ont présenté le dispositif à des jeunes.

Au total, 1 293 jeunes sont entrés dans le dispositif sur les 1 660 visés, soit 77 % de l'objectif. L'écart avec l'objectif initial est principalement expliqué par l'opérateur par le démarrage tardif du projet, qui est une conséquence du temps nécessaire au recrutement de l'équipe projet. La concurrence d'autres opérateurs également positionnés sur des actions d'accompagnement financées par l'IEJ, y compris d'accompagnement vers l'apprentissage, a également représenté un obstacle, et ce dès le démarrage du dispositif au second semestre 2015. Une personne interrogée indique par exemple que sur le territoire de Lens-Arras, 40 opérateurs IEJ étaient présents en 2015 dont 3 étaient localisés au sein d'une même UFA.

Les jeunes recrutés sont très majoritairement peu qualifiés, 64% sont de niveau V ou infra. Le profil des jeunes varie toutefois assez sensiblement en fonction de la période d'entrée dans le dispositif. Les jeunes recrutés entre janvier et mai sont généralement éloignés de l'emploi alors qu'à partir de juillet-août, il s'agit de profils moins en difficultés et sortant du baccalauréat ou d'un BTS.

Le parcours des jeunes participant au PVA

Parmi les jeunes effectivement entrés dans le dispositif⁴¹, 28 % abandonnent en cours de route. Pour les restants, les situations à la sortie sont les suivantes :

- 34% sont en situation de NEET ;
- 25% sont en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ;
- 21 % poursuivent un autre parcours de formation ;
- 16% ont un emploi (CDD, CDI, emploi aidé) ;
- 4 % suivent un autre parcours d'insertion.

Tableau 9: Situation à la sortie des jeunes accompagnés dans le cadre du PVA¹

Année	Jeunes accompagnés	Jeunes ayant suivi le parcours jusqu'à terme	Jeunes en situation de NEET	Jeunes en alternance	Jeunes en formation	Jeunes en emploi
2015	231	182	55	45	64	13
2016	615	461	188	101	71	73
2017	470	310	77	94	68	67
2015-2017	1 316	953	320	240	203	153

Les personnes interrogées au sein du CFA régional soulignent que ces résultats sont globalement ceux attendus. Le dispositif a permis de diversifier le recrutement des UFA, mais son effet volume reste toutefois assez limité, à l'exception de quelques sites tels que Sainte-Barbe ou Tourcoing. D'après l'une des personnes interrogées, au total, près de 8% des effectifs des CFA auraient bénéficié de l'opération sur la période avant de signer un contrat d'apprentissage.

Conclusion

Le dispositif PVA a permis de toucher un volume de jeunes important sur le territoire de la région Nord-Pas-de-Calais en raison notamment du réseau de prescripteurs varié sur lequel s'est appuyé le CFA régional. Si les sorties en alternance représentent bien une des solutions offertes aux jeunes, ceux-ci sont toutefois plus nombreux à se tourner vers une formation hors apprentissage ou un emploi.

⁴¹ Nous nous basons ici sur les comptes-rendus d'exécution de l'opérateur avec des effectifs très légèrement différents de ceux présentés au-dessus (1 316 jeunes au total contre 1 293).

Liste des personnes interrogées

- Saïd Adjeraï, DIRECCTE Hauts-de-France
- Mathilde Vasseur, DIRECCTE Hauts-de-France
- Rita Cannas, Conseil régional Hauts-de-France
- Véronique Delannoy, Conseil régional Hauts-de-France
- Christophe Stamfelj, Conseil régional Hauts-de-France
- Fabienne Bouchard, ID Formation
- Jean-Marc Desprès, ID Formation
- Jean-François Desbonnet, CFA régional Saint-Louis
- Sabine Briendo, CFA régional Saint-Louis
- Emilie Bulinsky, CFA régional Saint-Louis
- Isabelle Prévot, CFA régional Saint-Louis
- Joël Ferri, CCAS de Carvin
- Brigitte Lafeuille, CCAS de Carvin
- Ricardo Sanchez, Mission locale de Dunkerque
- Catherine Savary, Mission locale de l'Artois
- Laurent Letombe, Mission locale de l'Artois
- Alain Belfer, Mission locale du Douaisis
- Jacqueline Romance, Mission locale du Douaisis

^a Le chômage des moins de 25 ans atteint les 35 %, 10 points de plus qu'en moyenne nationale. (Appel à projets commun État/Région).

^b Source : <https://europe-en-hautsdefrance.eu/programme-national-fse>

^c Avenant n°2, décembre 2016

^d Source : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Actualites/IEJ-en-Nord-Pas-de-Calais-110-millions-d-euros-mobilises-pour-l-emploi-des-jeunes>. Communiqué de presse :

http://www.nord.gouv.fr/content/download/21422/142292/file/141201_cp_initiative_emploi_des_jeunes.pdf

^e <http://generation.hautsdefrance.fr/initiative-pour-l-emploi-des-jeunes/>

^f <http://www.lavoixdunord.fr/archive/recup/region/pierre-de-saintignon-monsieur-loyal-de-l-emploi-des-ia37b0n2119984>

^g <http://www.lavoixdunord.fr/archive/recup/region/pierre-de-saintignon-propose-un-service-civique-obligatoire-ia0b0n2478167>

^h Source : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Actualites/PIA-La-MEL-soutenue-pour-le-projet-Investir-dans-les-jeunesses-de-la-metropole-europeenne-de-Lille>

ⁱ http://cache.media.education.gouv.fr/file/FSE/75/1/IEJ_fiche_projet_598751.pdf

^j Données Eurostat. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>.

^k Source : Eurostat. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/regions/data/database#>

^l Source : CFA régional Saint-Louis.